



# Le rapport financier 2020

# Sommaire



**03**  
Éditorial

**25**  
Les dépenses

**05**  
L'intercommunalité  
au service des  
nantais en 2020

**30**  
La dette



**08**  
Les grands  
équilibres  
financiers

**32**  
La fiscalité

**35**  
Les ratios légaux

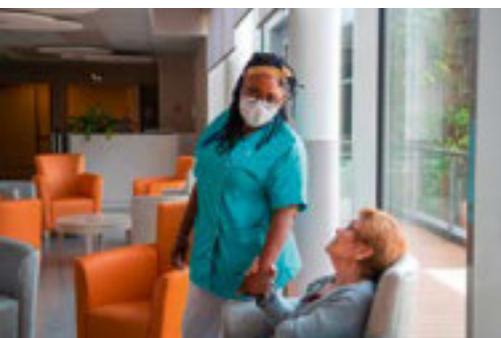


**10**  
L'Analyse  
rétrospective sur  
3 ans (2018-2020)

**36**  
Le lexique  
et les principes  
budgétaires

**16**  
Le Compte  
administratif 2020

**38**  
Données  
de synthèse



**19**  
Les recettes

**40**  
Annexes  
des comptes

# Éditorial



Chaque année, le rapport financier permet à la Ville de Nantes de se pencher sur les réalisations de l'année précédente ainsi que sur l'exécution de son budget annuel.

Le rapport financier 2020 est particulier : il est pour partie le dernier du mandat précédent et le premier du mandat actuel. Il est surtout celui qui retrace les conséquences économiques et budgétaires liées à la pandémie de Covid-19 dans les comptes. Il s'inscrit aussi dans la continuité de la stratégie financière du précédent mandat : la Ville poursuit son effort d'investissement soutenu, sans augmenter la fiscalité et en limitant le recours à l'emprunt.

La crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la Ville en 2020. Elle a entraîné une baisse des recettes tarifaires et fiscales, une hausse des dépenses, en réponse aux besoins induits par l'épidémie, mais également une diminution de certaines charges, en raison du report de projets. D'autre part, les différentes mesures d'accompagnement mises en place au

cours de l'année, afin d'aider le territoire et les habitants à faire face à la crise, ont impacté les finances de la Ville avec une baisse des recettes liées à des exonérations exceptionnelles et des dépenses en matière d'aide sociale et de soutien au monde associatif et culturel notamment. Le coût financier de la crise sanitaire s'élève à 16,5 M€. En effet, l'ensemble de ces impacts s'est traduit par des dépenses supplémentaires de 7,7 M€ et par des pertes de recettes de plus de 8,8 M€. La Ville enregistre ainsi une baisse ponctuelle de son épargne nette par rapport à 2019. Elle poursuit néanmoins ses efforts de gestion rigoureuse avec une progression modérée des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la Ville dégage, grâce à ses ressources propres, des moyens conséquents pour la réalisation d'un haut niveau d'investissement, à près de 80 M€, afin d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins des Nantais, en agissant en faveur de la solidarité. À titre d'exemples, ce programme s'est traduit cette année par la poursuite des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet, Champ de Manœuvre, la transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire, la création d'un terrain de grands jeux au stade de la Roche, la réhabilitation du square de Nantes nord ou l'aménagement de jardins familiaux.

Tout en respectant ses engagements de ne pas recourir au levier fiscal et de maîtriser son endettement, la Ville de Nantes a démontré sa capacité à intervenir sur les secteurs prioritaires, tels que l'éducation et la petite enfance, le sport, l'action sociale et la solidarité, la sécurité, les espaces verts, ainsi que le développement culturel et associatif.

En vous souhaitant une bonne lecture,

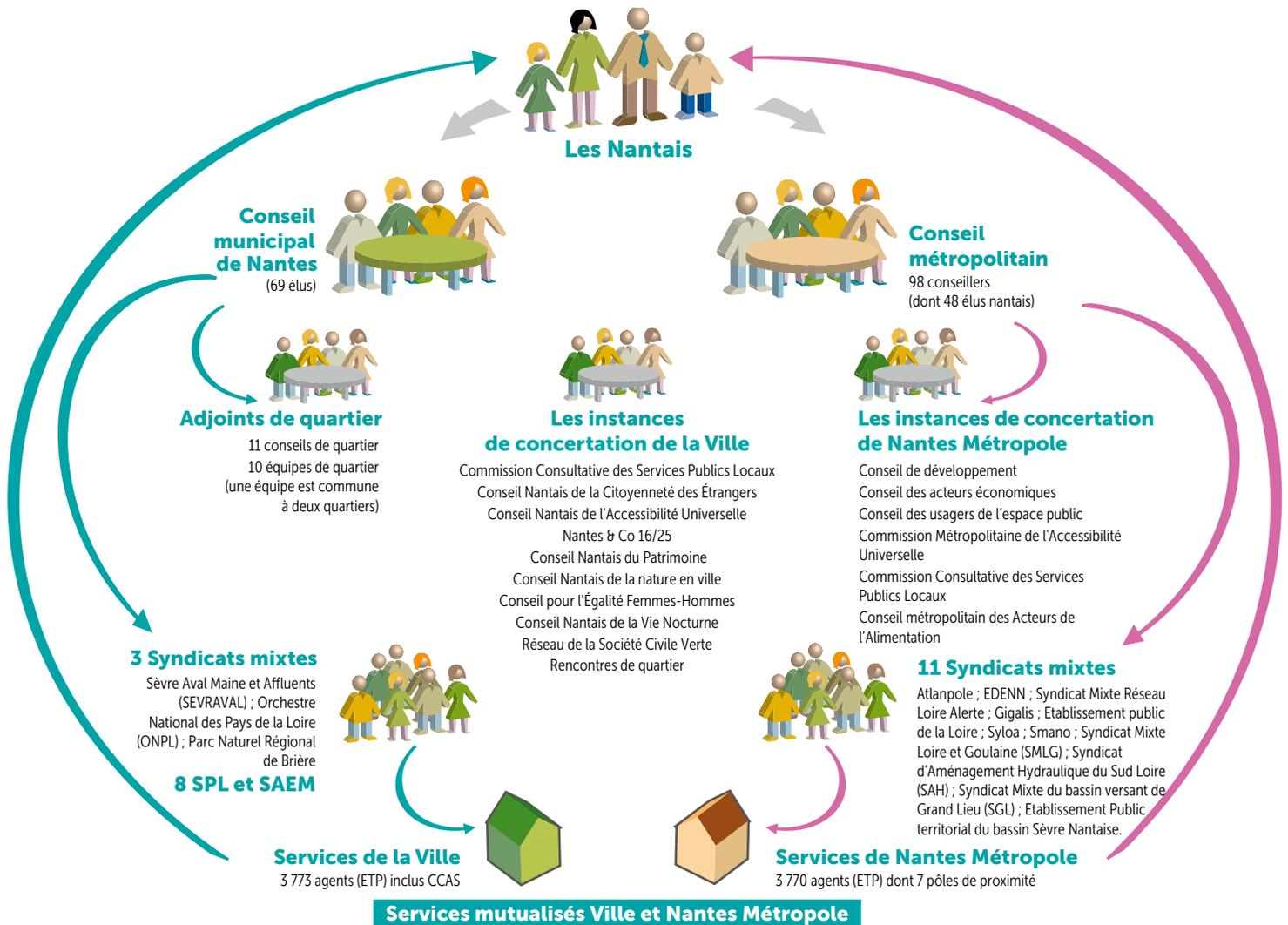
**Johanna Rolland,**

Maire de Nantes,  
Présidente de Nantes Métropole



# L'intercommunalité au service des Nantais en 2020

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



## Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs sociaux)



### Aménagement et urbanisme

Nantes Métropole Aménagement (NMA)  
Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)  
SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)  
Loire Océan Développement (LOD)  
Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)  
Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)  
Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA)  
SPL Régionale Pays de la Loire

### Logement

Nantes Métropole Habitat  
Harmonie Habitat  
SAMO  
Atlantique Habitations  
La Nantaise d'Habitations  
Organisme de Foncier Solidaire  
La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire  
La CIF Coopérative - SCIC HLM

### Transition énergétique

SAS MIN à Watt

### Services à la population et développement économique

Crédit Municipal  
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)  
Nantes métropole Gestion Équipement (NGE)  
Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)  
Le Voyage à Nantes (LVAN)  
SPL La Cité des Congrès de Nantes  
Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)  
Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)  
Nantes Saint-Nazaire Développement  
SAEM La Folle Journée  
EBANSN

### À ce schéma s'ajoutent :

- les associations subventionnées (Ville : 1 209 ; N.M.\* : 302)
- les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 34 ; N.M.\* : 51)
- les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.\* : 21 pour 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.\* : 1)

\*N.M. : Nantes Métropole

## LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

### AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

**Capital détenu :** Ville (24,38 %) soit 434 445 €, Nantes Métropole (55,14 %) soit 982 509 €

**Objet social :** réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

#### Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

**Capital détenu :** Ville (1,77 %) soit 236 629 €, Nantes Métropole (4,55 %) soit 616 404 €

**Objet social :** opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

#### Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

**Capital détenu :** Ville (18 %) soit 180 000 €, Nantes Métropole (57 %) soit 570 000 €

**Objet social :** opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'île de Nantes.

#### Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

**Objet social :** réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

#### Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (51,03 %) soit 618 171 €

**Objet social :** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

#### Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (64 %) soit 144 000 €

**Objet social :** aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

#### Loire-Atlantique Développement - LAD (SPL)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (5,56 %) soit 33 400 €

**Objet social :** agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.

#### SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (0,53 %) soit 8 000 €

**Objet social :** réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

**Autres organismes :** ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).



**SPL :** Société Publique Locale

**SAEM :** Société Anonyme d'Économie Mixte

**SAS :** Société par Actions Simplifiée

**SCIC :** Société Coopérative d'Intérêt Collectif



## LOGEMENT

### Nantes Habitat (Établissement public OPHLM)

**Objet social :** gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

### Association Insertion Solidarité Logement - AISL (Association)

**Objet social :** gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

### Nantes Métropole :

Garantie d'emprunt sur 51 organismes dont 33 dans le secteur du logement social. Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social de 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

### SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire) :

**Capital détenu :** par Nantes Métropole : 13,89 % soit 100 000 €

**Objet social :** cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquérir et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

## SERVICES À LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

**Capital détenu :** Ville (38,03 %) soit 1 189 656 €, Nantes Métropole (38,03 %) soit 1 189 656 €

**Objet social :** réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.

### Nantes Métropole Gestion Services - NMGS (SPL)

**Capital détenu :** Ville : 50 % soit 18 500 €, Nantes Métropole : 50 % soit 18 500 €

**Objet social :** réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

### Crédit municipal (Établissement public)

**Objet social :** prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

### Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

**Objet social :** mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

### Office des Retraités et Personnes Âgées de Nantes - ORPAN (Association)

**Objet social :** mise en œuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

### ACCOORD (Association)

**Objet social :** développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire

de la Ville de Nantes.

### Léo Lagrange Ouest (Association)

**Objet social :** association de jeunesse et d'éducation populaire.

### Le Voyage à Nantes - LVAN (SPL)

**Capital détenu :** Ville (17 %) soit 170 000 €, Nantes Métropole (68 %) soit 680 000 €

**Objet social :** affirmer la destination « Nantes » sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

### La Folle Journée (SAEM)

**Capital détenu :** Ville (61 %) soit 183 000 €

**Objet social :** production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en œuvre du concept associé.

### Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise - SEMITAN (SAEM)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (65 %) soit 390 000 €

**Objet social :** exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

### La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

**Capital détenu :** Ville (10 %) soit 381 000 €, Nantes Métropole (79 %) soit 3 009 900 €

**Objet social :** exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

### Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole - SEMMINN (SAEM)

**Capital détenu :** Nantes Métropole (28 %) soit 44 800 €

**Objet social :** exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

### Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

**Objet social :** contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

### Autres organismes :

ATDEC, Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

## TRANSITION ÉNERGETIQUE

### SAS MIN à Watt

**Capital détenu :** Nantes Métropole (5 %) soit 1 830 €

**Objet social :** exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

# Les grands équilibres financiers

## Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2018 et 2020 (en M€)

En millions d'euros courants	CA 2018	CA 2019	CA 2020	
1 Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	208,2	214,9	220,6	
2 Dotations, compensations et subventions de l'État	76,8	78,0	79,3	
3 Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole <sup>(3)</sup>	41,2	41,4	42,3	
4 Autres produits de fonctionnement <sup>(1)</sup>	79,7	85,5	73,7	
<b>5 Recettes réelles de fonctionnement<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>405,9</b>	<b>419,7</b>	<b>415,9</b>	
6 Dépenses de personnel	187,1	191,0	196,6	
7 Transferts versés <sup>(1)(5)</sup>	102,0	109,6	109,3	
	<i>dont Gestion des services délégués</i>	<i>28,4</i>	<i>30,8</i>	<i>30,5</i>
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	<i>5,3</i>	<i>5,6</i>	<i>6,8</i>
	<i>dont Subvention CCAS</i>	<i>24,0</i>	<i>27,5</i>	<i>26,0</i>
	<i>dont Subventions aux associations</i>	<i>39,9</i>	<i>41,3</i>	<i>38,8</i>
	<i>dont Autres subventions</i>	<i>4,4</i>	<i>4,4</i>	<i>7,1</i>
8 Autres dépenses de gestion	64,8	66,9	70,5	
<b>9 Dépenses réelles de gestion<sup>(2)</sup></b>	<b>353,9</b>	<b>367,5</b>	<b>376,5</b>	
<b>10 Épargne de gestion</b>	<b>52,1</b>	<b>52,2</b>	<b>39,4</b>	
11 Frais financiers	3,2	3,0	2,2	
<b>12 Capacité d'autofinancement (épargne brute)</b>	<b>48,8</b>	<b>49,1</b>	<b>37,1</b>	
13 Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	32,8	24,8	27,8	
14 Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) <sup>(4)</sup>	0,4	0,3	0,3	
<b>15 Épargne disponible (nette)</b>	<b>16,4</b>	<b>24,6</b>	<b>9,6</b>	
16 Recettes d'investissement (hors emprunt, remboursement dette CU) <sup>(1)(2)</sup>	15,2	15,5	13,6	
<b>17 Ressources propres disponibles</b>	<b>31,7</b>	<b>40,1</b>	<b>23,3</b>	
18 Dépenses d'équipement propres <sup>(2)</sup>	46,9	69,4	75,9	
19 Subventions d'équipement versées <sup>(1)</sup>	5,9	6,5	3,2	
<b>20 Besoin de financement</b>	<b>21,2</b>	<b>35,7</b>	<b>55,9</b>	
<b>21 Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)</b>	<b>10,0</b>	<b>30,0</b>	<b>45,0</b>	
22 Mouvements neutres de gestion active de la dette				
23 Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie				
<b>24 Recettes totales de l'exercice</b>	<b>431,5</b>	<b>465,4</b>	<b>474,8</b>	
<b>25 Dépenses totales de l'exercice</b>	<b>442,7</b>	<b>471,2</b>	<b>485,6</b>	
<b>26 Fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>41,0</b>	<b>29,9</b>	<b>24,1</b>	
<b>27 Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>29,8</b>	<b>24,1</b>	<b>13,3</b>	
<b>28 Encours de dette brute au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>204,6</b>	<b>181,3</b>	<b>186,5</b>	
<b>29 Encours de dette brute au 31 décembre</b>	<b>181,3</b>	<b>186,5</b>	<b>203,8</b>	

N.B. : Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

<sup>(1)</sup> Depuis 2006, les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

<sup>(2)</sup> L'année 2015 est marqué par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015.

<sup>(3)</sup> Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

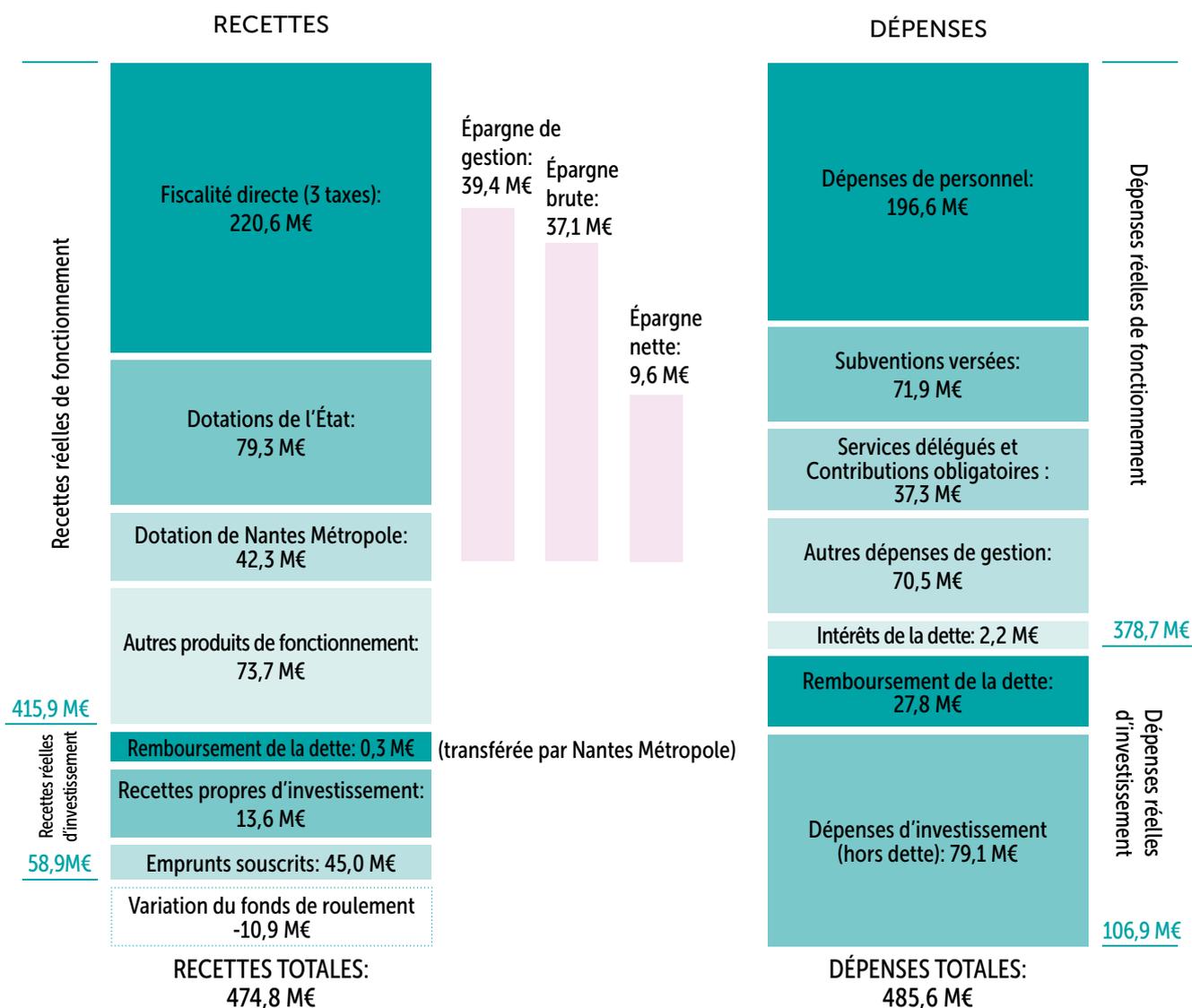
<sup>(4)</sup> Les remboursements de capital de la dette portés par la ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période

<sup>(5)</sup> Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Périscolaire)

Ces chiffres, ainsi que ceux présentés dans la suite de ce rapport financier, sont issus du compte administratif 2020. Ils retracent les dépenses (et leur financement) liées à la mise en œuvre des services municipaux et aux investissements permettant la conservation et le renouvellement du patrimoine de la Ville.

L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici. Ce rapport a été rédigé par le cabinet d'analyse financière Sémaphores avec la direction des finances de la Ville de Nantes.

## Les grandes masses du compte administratif 2020 (en M€ courants)



Au mandat précédent, face à la contrainte financière, la Ville de Nantes a adopté une stratégie financière avec des objectifs clairs en matière d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres et financer le projet du mandat, à savoir :

- Le maintien d'un taux d'épargne brute suffisant, sans recourir au levier fiscal
- Un effort d'investissement soutenu
- La stabilisation du stock de dette sur le mandat

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville s'élèvent à 485,6 M€ en 2020, soit une hausse de 3,1 % par rapport à 2019.

Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, subventions versées, délégations de services publics, contributions obligatoires, etc.) pour 376,5 M€ et des dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) à

hauteur de 79,1 M€. A cela s'ajoute l'annuité de la dette (30 M€), constituée du remboursement en capital (27,8 M€) et des intérêts de la dette (2,2 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) ont quant à elles augmentées (+2 %) pour s'établir à 474,8 M€ en 2020.

La section de fonctionnement est la principale source de recettes (88 %) et réunit les produits de la fiscalité, des dotations, prestations de services, etc. pour un montant total de 415,9 M€. Les ressources propres d'investissement (13,6 M€) et les nouveaux emprunts souscrits (45 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

La Ville mobilise son fonds de roulement (-10,9 M€) pour couvrir le besoin de financement résiduel.

## UN EXERCICE 2020 TRÈS MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de Covid-19 survenue en 2020 a impacté les équilibres financiers de la Ville.

En effet, la crise sanitaire a engendré des pertes de recettes mais également des dépenses supplémentaires :

- Avec une diminution des recettes liées aux impôts et taxes, notamment celles liées aux droits de mutations sur les transactions immobilières (-0,2 M€),
- Avec une baisse des recettes tarifaires subies de plus de 8,5 M€, dont 4 M€ pour celles liées aux droits de stationnement sur voiries et forfaits post-stationnement et 2 M€ pour les recettes liées aux structures d'accueil périscolaire et multi-accueil de petite enfance.
- Avec l'exonération de recettes et l'apparition de nouvelles dépenses liées aux actions volontaristes mises en œuvre par la Ville de Nantes (mise en place d'aides alimentaires pour les familles les plus touchées par la crise, instauration d'un fonds de soutien aux acteurs

culturels, sportifs et associatifs, instauration de la gratuité de l'accueil périscolaire du midi en mai et juin, service solidaire des centres de loisirs, tarifs réduits dans les piscines à 1 €, etc.) représentant un coût total de 13 M€, ou l'achat d'équipement pour la protection des agents et de la population (5,5 M€).

Parallèlement :

- Les évolutions affectant les principaux contrats de la Ville (périscolaires, centre de loisirs, etc.) ont représenté, en cumulé, une économie de 1,6 M€.
- Les dépenses des moyens généraux (achat de denrées alimentaires de la cuisine centrale, frais de déplacements, consommations et dépenses diverses) ont aussi diminué de 2,5 M€,
- La Ville a également perçu une participation de l'État et de Nantes Métropole pour l'achat de masques de 1,2 M€.

Ainsi, l'impact de la crise sanitaire s'élève au global à près de 16,5 M€ pour la Ville en 2020.



# L'analyse rétrospective sur 3 ans (2018-2020)



Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élevaient à 376,5 M€ en 2020, soit une augmentation de 8,95 M€ par rapport à 2019 (+2,4 %). Après retraitement des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (7,7 M€), la progression à périmètre constant est limitée à 0,35 % (+1,25 M€).

Cette hausse repose principalement sur les autres dépenses de gestion y compris les charges de structure (+5,4 %), les subventions et transferts restant stables (-0,3 %). Grâce aux chantiers d'optimisation engagés depuis plusieurs années, la progression des dépenses de personnel reste modérée (+2,9 %).

Les recettes de fonctionnement connaissent quant à elles une légère baisse et s'établissent à 415,9 M€ (-0,9 %). Cette baisse résulte principalement d'une diminution des autres produits de fonctionnement (-11,8 M€) à la suite de la crise sanitaire (-9 M€), dont notamment des produits liés aux droits de stationnement (-3 M€). Dans un même temps, les autres recettes augmentent en 2020. En effet, les recettes liées à la fiscalité directe augmentent de près de 5,7 M€, les dotations d'État de 1,3 M€ et celles de Nantes Métropole de 0,9 M€.

La Ville maintient néanmoins ses soldes et ratios d'épargne à des niveaux corrects, lui permettant la réalisation d'un haut niveau d'investissement.

## UN NIVEAU D'ÉPARGNE IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

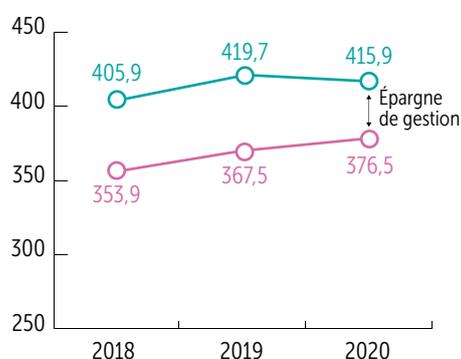
**La Ville de Nantes conserve en 2020 des soldes et ratios d'épargne corrects malgré la crise sanitaire.**

La hausse en 2020 des dépenses de gestion (+5,4 %) résulte principalement des dépenses exceptionnelles induites par la crise sanitaire (+7,7 M€).

Parallèlement, les recettes de fonctionnement diminuent (-0,9 %) liées à une baisse des autres produits de fonctionnement (-11,8 M€).

Ainsi, l'épargne de gestion, subissant un effet ciseau avec une hausse des dépenses alors que les recettes diminuent, recule en 2020 (-24 %), passant de 52,2 M€ à 39,4 M€. Le taux d'intérêt moyen historiquement bas conduit à une nouvelle baisse significative des frais financiers de 0,8 M€ (-25 %), pour s'établir à 2,2 M€.

## Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)



○ Recettes réelles de fonctionnement

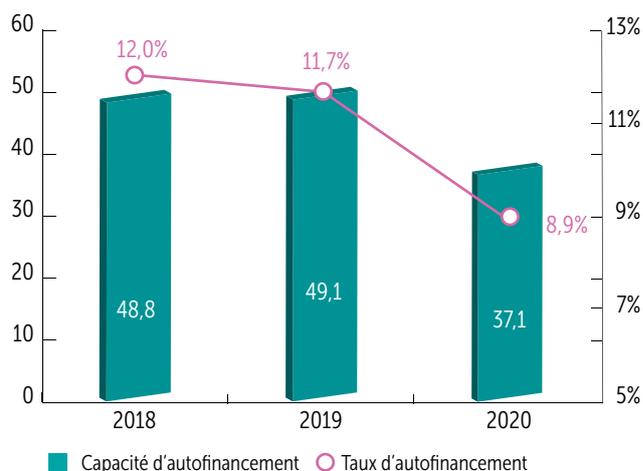
○ Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.

L'épargne brute dégagée s'élève par conséquent à 37,1 M€, soit une baisse de -12 M€ par rapport à l'année précédente.

Le taux d'autofinancement atteint ainsi un niveau plus faible que celui des années précédentes, soit 8,9 % en 2020 contre 11,7 % en 2019.

### Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



# 8,9%

Taux d'autofinancement en 2020



#### TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

#### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF):



la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.



## UNE HAUSSE PROGRESSIVE ET CONTRÔLÉE DU RECOURS À L'EMPRUNT

Après avoir augmenté en 2019, l'épargne disponible réelle (épargne nette) diminue en 2020 et s'établit à 9,6 M€ (-60,9 %). Elle représente 12,7 % du montant des dépenses propres d'équipement en 2020.

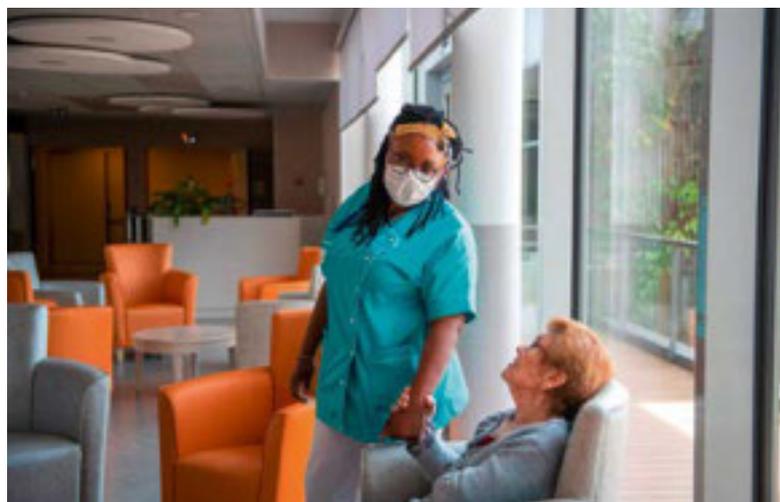
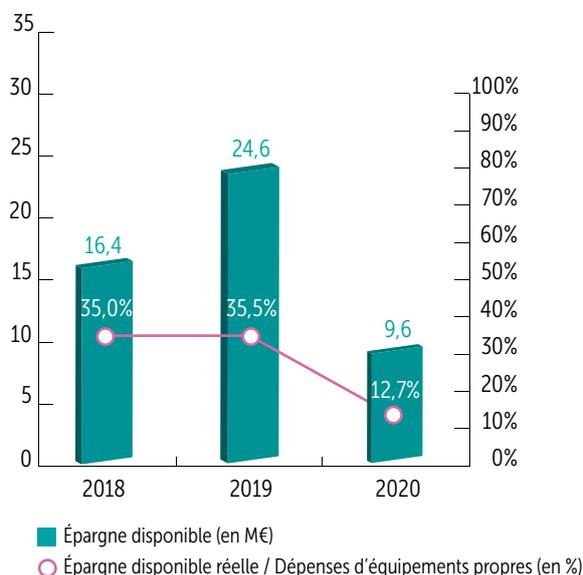
Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève quant à lui à 79,1 M€, en progression par rapport à 2019 (+4,3 %) malgré le contexte sanitaire et l'arrêt des chantiers pendant 2 mois en 2020. Les dépenses propres d'équipements ont notamment pesé pour 75,9 M€ et les subventions d'équipement pour 3,2 M€.

**La Ville de Nantes a ainsi maintenu un effort d'investissement élevé pour son territoire et ses habitants**, en direction notamment des secteurs de l'éducation (35,4 M€), de la culture et du patrimoine (11 M€), du sport (6,4 M€), de l'aménagement et cadre de vie (4,6 M€), de la solidarité et la vie sociale (6,9 M€) et de la petite enfance (0,4 M€).

Malgré la crise sanitaire, l'année 2020 a en effet été marquée par des projets d'investissement structurants, tels que la poursuite des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet et Champ de Manœuvre, la transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire dans le cadre du schéma directeur, le lancement de la création d'un terrain de grand jeux au stade de la Roche (terrain et vestiaires supplémentaires notamment), la réhabilitation du square de Nantes nord ou l'aménagement de jardins familiaux.

L'entretien durable du patrimoine municipal est une priorité pour la Ville, se traduisant par des investissements à hauteur de 15,3 M€.

### Le poids de l'épargne disponible « réelle »



# 43%

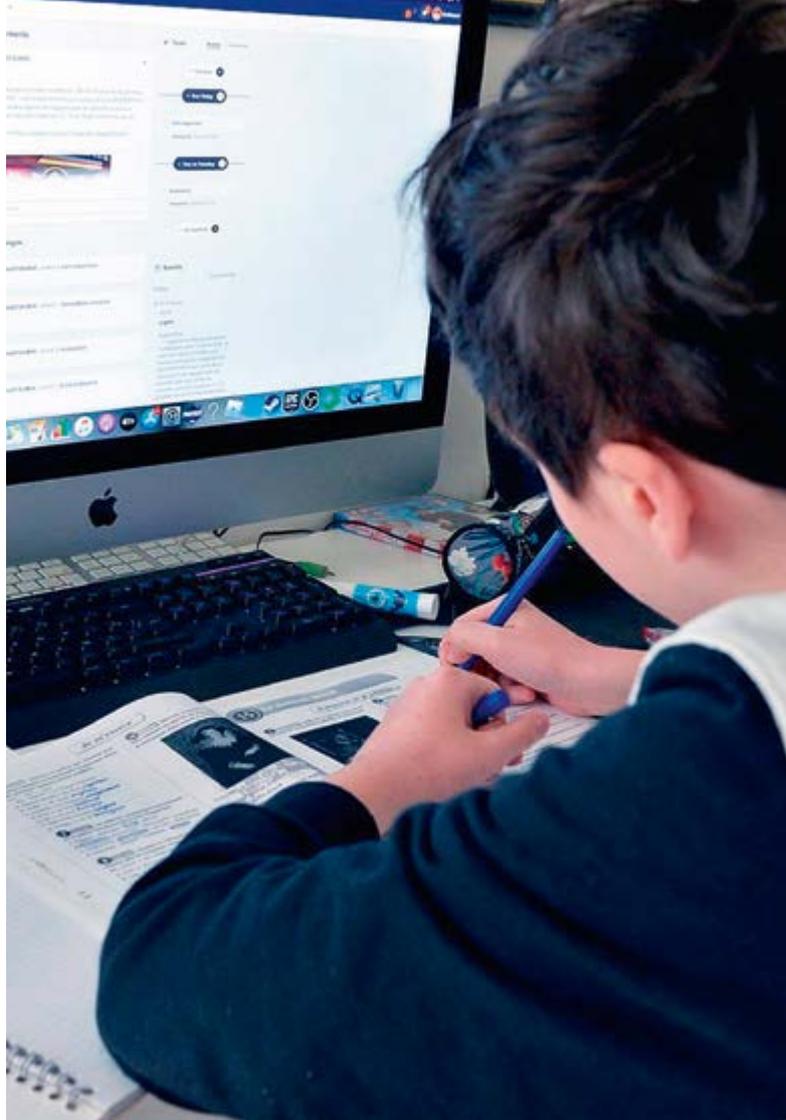
du financement des investissements en 2020, est assuré par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures).

### TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF



Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

L'épargne disponible correspond à l'épargne disponible de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole (soit 9,6 M€ en 2020). Le taux d'épargne disponible (12,7%) est calculé sur la base des dépenses d'équipement propres (soit 75,9 M€ en 2020).

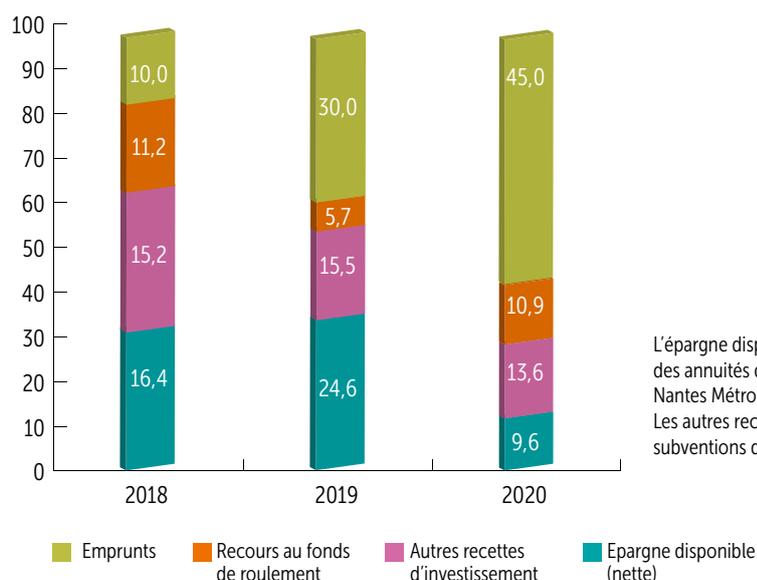


**Les investissements sont financés en 2020 à 43,1% par les ressources propres** (de l'exercice ou antérieures) de la collectivité, soit un niveau inférieur à celui de 2019 (60,4 %). Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 12,2 % du total des investissements, soit 9,6 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 17,2 % des investissements, soit 13,6 M€.
- La mobilisation du fonds de roulement (excédents budgétaires cumulés les années précédentes) à hauteur de 10,9 M€, soit 13,7 % des investissements.

Le besoin de financement restant (56,9 %) est couvert par le recours à l'emprunt pour un montant de 45 M€, supérieur au niveau du remboursement en capital (27,8 M€), se traduisant par une hausse de l'encours de dette au 31 décembre 2020.

### La structure de financement des investissements (en M€)



L'épargne disponible correspond à l'épargne de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole.  
Les autres recettes d'investissement intègrent le FCTVA, les dotations et subventions d'équipement, les cessions d'actifs, etc.

## UN RÉ-ENDETTÉMENT MAÎTRISÉ

L'effort d'investissement élevé porté par la Ville s'est traduit en 2020 par une hausse de l'encours de dette (+17,2 M€) qui s'établit à 203,8 M€ au 31 décembre 2020. L'encours de dette reste cependant inférieur au niveau constaté en 2017 (204,6 M€). Cette hausse s'explique par la souscription de deux nouveaux emprunts à hauteur de 45 M€.

**Tout en répondant aux besoins des habitants avec la réalisation d'investissements conséquents, la Ville de Nantes maintient son objectif de stabiliser son encours de dette.** En effet, l'endettement par habitant s'accroît et atteint 648 € par habitant en 2020, contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 093 € fin 2019.

La gestion active de l'encours de dette engagée depuis plusieurs années par la Ville produit des effets bénéfiques au regard des indicateurs suivants :

- Une réduction conséquente des frais financiers en 2020, passant de 3,0 M€ en 2019 à 2,2 M€ (-25 %).
- Le maintien d'un niveau de solvabilité satisfaisant, avec une capacité de désendettement de 5,5 ans en 2020, malgré l'impact de la crise sanitaire sur l'épargne (-24%).



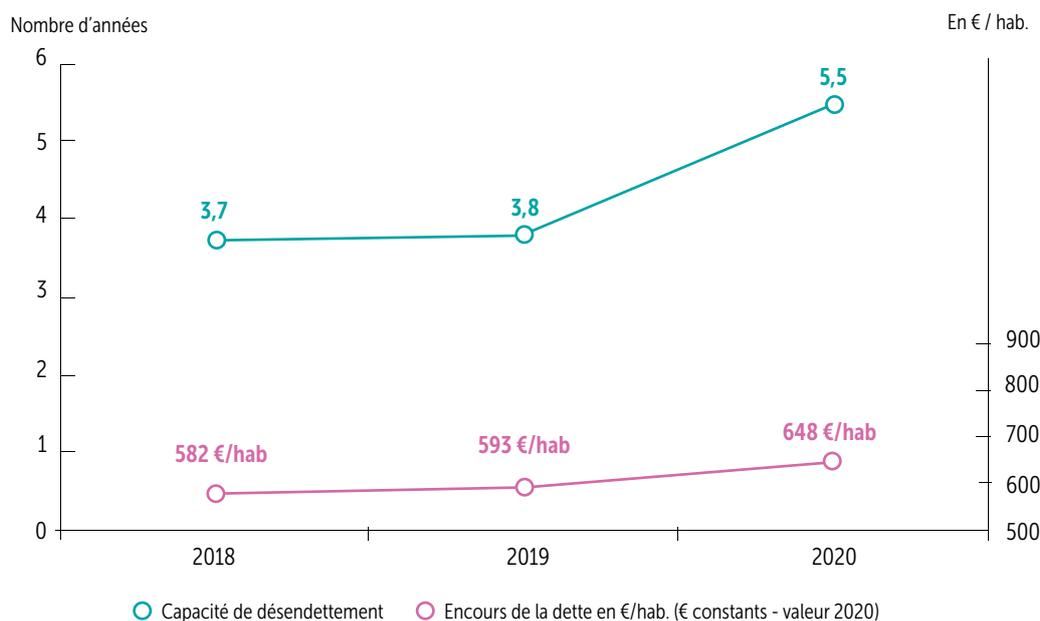
### CAPACITÉ DE DÉSENDETTÉMENT

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

# 5,5 ANS

Capacité de désendettement en 2020

### Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants (valeur 2020)



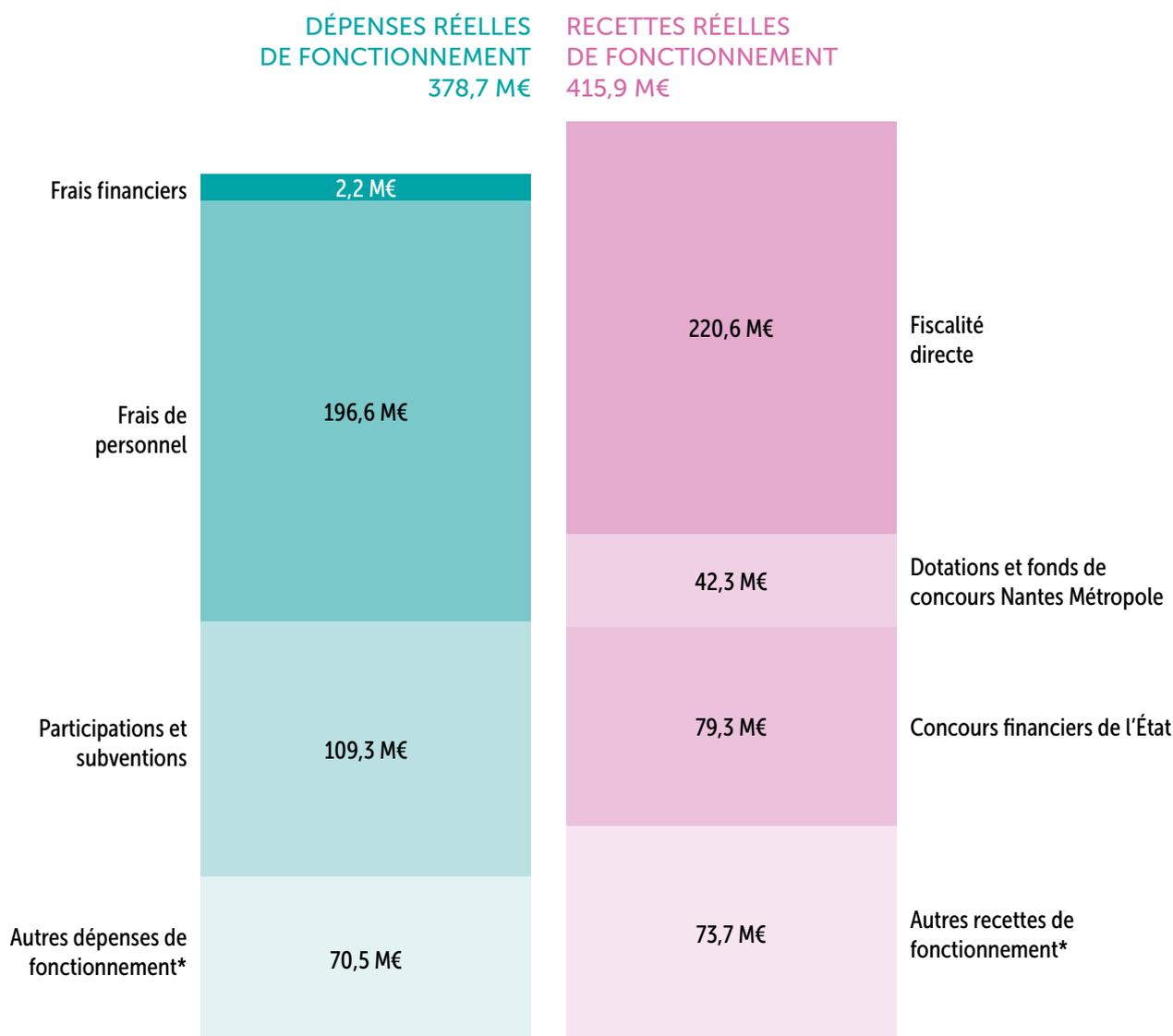
# Le compte administratif 2020

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, notamment les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc. Les recettes de fonctionnement réunissent

quant à elles la somme des ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'Etat, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 415,9 M€ pour l'année 2020 contre 378,7 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.**



\* Dépenses d'ordre de fonctionnement : 16,6 M€

\* Recettes d'ordre de fonctionnement : 10,8 M€

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement réunit les recettes et les dépenses réalisées de manière plus occasionnelle, avec des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité : acquisitions, cessions, construction ou réhabilitation d'équipements, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc. Ces opérations ont généralement

une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

**Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 58,9 M€** (y compris les produits de cessions de 0,9 M€) pour l'année 2020, contre 106,9 M€ de dépenses réelles d'investissement.



\* Dépenses d'ordre d'investissement : 13 M€

\* Recettes d'ordre d'investissement : 18,9 M€

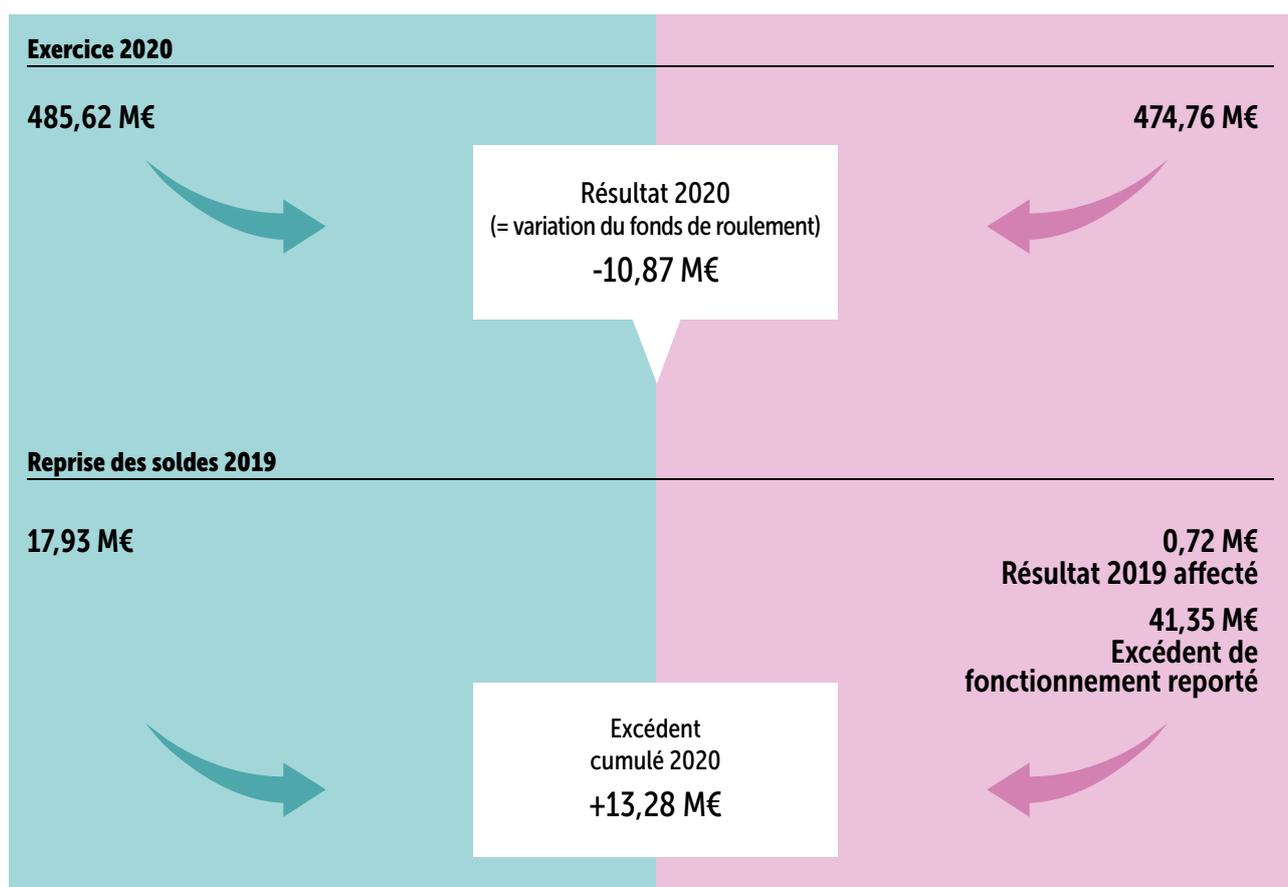
\*\* Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions : 0,9 M€



## DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2020

### DÉPENSES RÉELLES

### RECETTES RÉELLES



L'excédent cumulé s'établit à 13,28 M€ sur l'exercice 2020 et se répartit entre :

- Un résultat déficitaire sur l'exercice 2020 de 10,87 M€,
- Un résultat reporté de 2019 de 24,14 M€.

# Les recettes de fonctionnement et d'investissement

## DES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE QUI RESTENT DYNAMIQUES

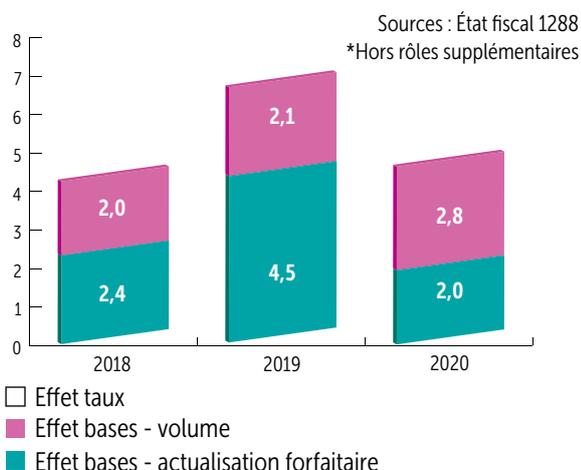
Le produit de la fiscalité directe locale représente la première source de recettes de la Ville de Nantes, pour un total de 220,6 M€ en 2020, soit 47 % des recettes totales réelles et plus de 53 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes des impôts directs locaux continuent de progresser en 2020 (+2,7 %), soit une augmentation de 5,7 M€.

L'évolution des recettes fiscales peut en théorie être le résultat de trois facteurs principaux:

- Premièrement, l'effet « base – volume » correspondant à l'impact de la variation « physique » des bases d'imposition observée sur le territoire (construction de nouveaux logements ou de locaux à usage professionnel, rénovations, ...)
- Deuxièmement, l'effet « base – actualisation forfaitaire » correspondant à l'impact de l'actualisation forfaitaire des bases, en fonction du dernier taux d'inflation constaté depuis l'année 2020.
- Troisièmement, l'effet « taux » correspondant à l'impact de l'évolution des taux d'imposition votés en conseil municipal et appliqués aux bases d'imposition.

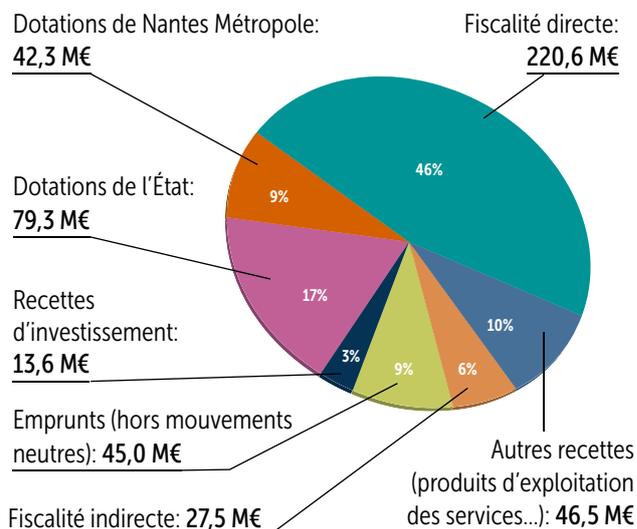
## Évolution du produit de la fiscalité 3 taxes et de ses composantes (en M€)



### LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

## La structure des recettes totales en 2020 (474,8 M€)



Pour la Ville de Nantes, la hausse du produit fiscal résulte en 2020, d'une part de l'actualisation des valeurs locatives décidées en loi de finances soit 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour le foncier bâti et le foncier non bâti, et la variation physique des bases qui dépend principalement des constructions de nouveaux logements.

**La Ville de Nantes a ainsi respecté son engagement de pas augmenter les taux d'imposition, la croissance du produit des impôts locaux directs reposant uniquement sur les variations de bases en 2020.**

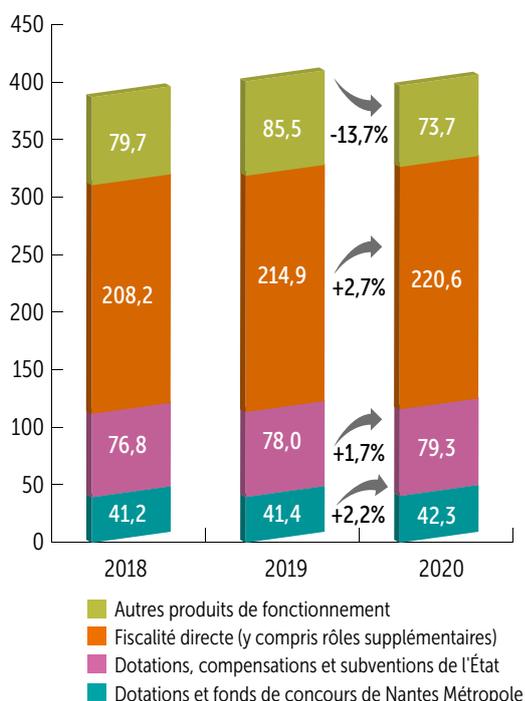
# 220,6 M€

Produit de la fiscalité directe en 2020, soit 47% des recettes totales de la Ville.

## POURSUITE DE LA REVALORISATION MESURÉE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

L'année 2018 a marqué la fin de la contribution au redressement des comptes publics, après des diminutions successives des concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales. Pour mémoire, les dotations d'État ont été réduites de 25,5 M€ entre 2009 et 2017. Elles poursuivent leur progression en 2020 et s'établissent à 79,3 M€, soit une hausse de 1,7 % par rapport à l'année précédente (+1,2 M€).

### Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)



Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale composante des concours financiers de l'État. Elle s'élève à 65,6 M€ (83 %), en progression par rapport à 2019 (+0,4 M€) résultant principalement de la refonte de la DSU intervenue en 2018. En effet, la dotation forfaitaire baisse (-0,1 M€) suite à la diminution de la population DGF (- 108 habitants, en raison de la non prise en compte, à partir de 2020, de la population dite « comptée à part » (par exemple les étudiants) dans la population totale de la DGF) alors qu'en parallèle la dotation de solidarité urbaine est en hausse (+0,5 M€).
- Les compensations d'exonération fiscales constituent le second poste des concours financiers de l'État. Elles s'établissent à 7,8 M€ en 2020 (10 %), en hausse par rapport à 2019 (+0,2 M€), suite à l'augmentation de la compensation de la taxe d'habitation (+0,3 M€).
- Les autres participations d'État représentent 5,8 M€ (7 %), dont 1,6 M€ de dotation générale de décentralisation ainsi que 0,4 M€ d'aide à l'achat de masques à destination de la population et 0,2 M€ pour l'organisation des élections municipales.

Malgré la hausse de ces dernières années de la DGF, **les dotations d'État représentent en 2020 seulement 19,1 % des recettes de fonctionnement réelles.**



## UN PARTENARIAT DE PLUS EN PLUS AFFIRMÉ ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LA MÉTROPOLE

En 2020, les reversements de Nantes Métropole en direction de la Ville sont sensiblement équivalents par rapport à ceux de l'année précédente (+0,3%) et s'établissent à 41,5 M€. Ils sont constitués des dotations suivantes :

- L'attribution de compensation originellement versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Après une forte augmentation en 2017 (+5,5 M€), suite à l'intégration de la charge d'emprunt relevant des compétences transférées en 2001, elle est maintenue à un niveau stable de 27,1 M€ (66% des reversements).
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) vise à promouvoir la solidarité entre les communes membres avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 14,3 M€ en 2020 (34%), soit une augmentation de 0,1 M€, corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

De plus, Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux opérations relevant des équipements et compétences transférés. A ce titre, la Ville perçoit en 2020 un remboursement des intérêts sur la dette récupérable à hauteur de 0,1 M€ et un remboursement sur le capital de la dette récupérable de 0,27 M€.

Par ailleurs, le fonds de concours versé par Nantes Métropole à la Ville s'élève en 2020 à près de 0,8 M€ afin de faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, notamment l'achat de masques distribués à la population.

**Les participations de la Métropole s'élèvent ainsi au total à 42,6 M€ en 2020, soit 10,2% de ses recettes réelles de fonctionnement.**

Au-delà de ces flux financiers, le partenariat entre la Ville et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines avec 1 596 agents mutualisés fin 2020.

### Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)



#### LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.

# 42,3 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2020, soit 8,9% des recettes totales de la Ville (42,6 M€ si l'on tient compte du remboursement du capital de la dette transférée).



## UN REcul DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉ À LA CRISE SANITAIRE

Les autres recettes de fonctionnement de la Ville de Nantes s'établissent à 73,7 M€, en baisse de 11,8 M€ par rapport à 2019 (-13,7%).

Elles sont composées principalement des impôts et taxes indirects (27,5 M€), des recettes tarifaires (20,7 M€), des autres participations (17,8 M€) ainsi que d'autres recettes à hauteur de 7,8 M€. **Elles représentent au total 17,7% des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres impôts et taxes indirectes sont en légère baisse par rapport à l'année précédente (-1,5%). Elle s'explique par une diminution des droits de mutations (-0,2 M€) et de la taxe sur l'électricité (-0,4 M€).

Les recettes tarifaires (composées des recettes d'accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrées des équipements sportifs, des recettes de stationnement, etc.) ont quant à elles été fortement impactées par la crise sanitaire. En effet, les recettes perçues par la Ville diminuent de 10 M€ par rapport à 2019 (-33%), dont une baisse de 4 M€ des recettes liées aux droits de stationnement et forfaits post-stationnement, de 3 M€ des recettes liées aux accueils périscolaires, de 0,7 M€ de celles liées aux structures Petite Enfance et de 1 M€ des recettes liées aux équipements sportifs et piscines.

Les autres participations sont également en baisse en 2020 (-0,9 M€). Retraitées de la recette liée au projet "5 Ponts" perçue en 2019 (1,5 M€), elles seraient en légère hausse. Elles sont composées principalement des participations de collectivités (Département, Région, Europe ...) pour 0,4 M€ et celles d'autres organismes (17,4 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales (crèches...) ou bien encore l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Les autres recettes représentent 7,7 M€ en 2020, soit une baisse de 0,4 M€ par rapport à leur niveau de 2019 du fait notamment de la baisse des revenus des immeubles (résultant des exonérations de loyers suite à la crise sanitaire) pour 0,6 M€. Par ailleurs, les produits de cessions (0,9 M€), retraités en recettes d'investissement, sont en baisse de 3,4 M€ par rapport à 2019.



## UN LÉGER REPLI DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes totales d'investissement, déduction faite des nouveaux emprunts contractés (45 M€) et du remboursement de la dette transférable à Nantes Métropole (0,27 M€).

Elles s'établissent à 13,6 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport à 2019 (-12%). Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour les deux composantes principales, à savoir, les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 10,1 M€ en 2020, soit une hausse de 3,3 M€ par

rapport à l'année précédente. De plus ce poste intègre les produits de cessions (0,9 M€) et les recettes issues d'opérations financières (0,3 M€) qui ont fortement diminué (respectivement -3,4 M€ et -2 M€).

Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la Ville augmentent par rapport à celles de l'année précédente (2,5 M€ en 2020 contre 2,2 M€ en 2019). Les subventions versées par le Département sont en hausse (+1 M€) alors que les subventions versées par l'Etat diminuent (-1,1 M€) et que la baisse des subventions régionales se poursuit (-40 K€). De plus, la Ville de Nantes a perçu en 2020 des subventions en provenance de l'Union Européenne. Les subventions se répartissent donc de la manière suivante :

- 0,2 M€ de subventions versées par l'Etat dont notamment 0,1 M€ de soutien à Libre Usine de la DRAC et 43 K€ de la Préfecture pour l'achat de matériel numérique à destination de la cité éducative Grand Bellevue ;
- 0,5 M€ de subventions au titre du Fond Européen de Développement Régional de l'Union Européenne pour la Fabrique des Dervallières ;
- 0,02 M€ de subventions du Conseil Régional pour l'acquisition et la restauration d'œuvres ;
- 1,2 M€ de subventions du Conseil Départemental : 0,6 M€ pour l'école Jacques-Tati, 0,4 M€ pour la Fabrique des Dervallières et 0,2 M€ pour l'espace multi-accueil Santos-Dumont ;
- 0,5 M€ de subventions de Nantes Métropole en vertu de la convention de fonds de concours ;
- 0,1 M€ d'autres subventions notamment de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ALSH du Grand Carcouet.





# Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

## DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CRISE SANITAIRE

Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à 376,5 M€ en 2020, soit une augmentation de 9 M€ par rapport à 2019 (+2,4 %). Après retraitement des dépenses exceptionnelles liées à la gestion de la crise sanitaire (7,7 M€), la progression à périmètre constant est de 0,35 % (+1,25 M€).

Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (52 %, pour 196,6 M€). A cela s'ajoutent les subventions et transferts versés (109,3 M€) ainsi que les autres dépenses de gestion des services (70,5 M€).

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP et DM) est de 96 %, inférieur à celui des années précédentes compte tenu de la difficulté de prévisions dans une année si particulière.

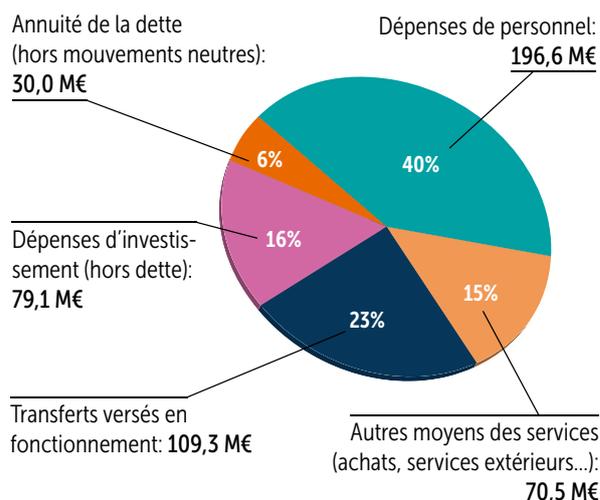
La démarche d'optimisation de la dépense publique engagée depuis plusieurs années contribue à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement en 2020 malgré la crise sanitaire. Ainsi, les charges de personnel, les différents transferts versés et les charges liées à l'activité évoluent de manière limitée (respectivement +2,9 %, -0,3 % et +1,3 %). Seules les charges liées à la structure connaissent une nette hausse (+20,1 %).

Principal poste des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 154,3 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole, sous forme de refacturation par la Métropole (42,4 M€). Depuis 2008, la Ville et la Métropole ont en effet renforcé leur partenariat en s'engageant dans une démarche de mutualisation de personnel, pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale.

Les charges de personnel sont en progression (+2,9 %), soit une hausse de 5,6 M€, dont +3,9 M€ pour le personnel communal et +1,7 M€ pour le personnel mutualisé, en raison des facteurs suivants :

- La montée en puissance de certains services en lien direct avec la population: renforcement de la direction de l'éducation pour tenir compte de

## La structure des dépenses totales en 2020 (485,6 M€) hors mouvements neutres de trésorerie

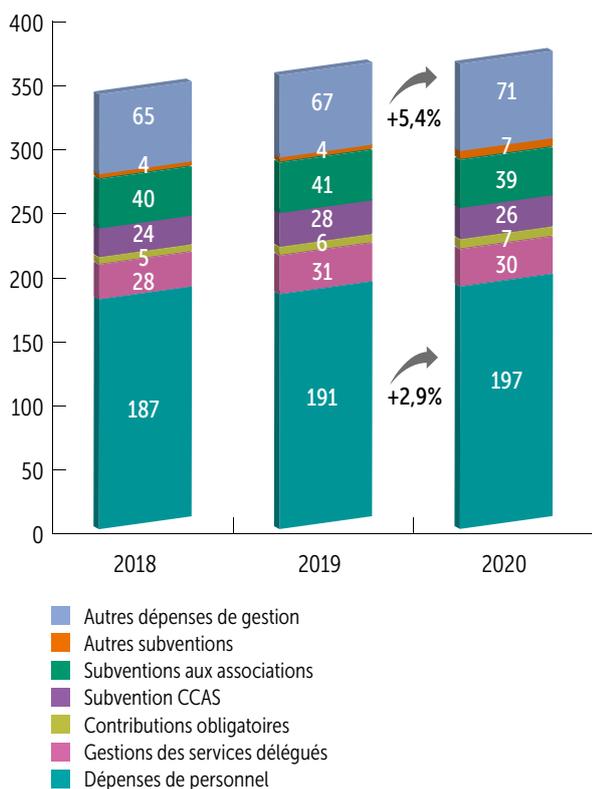


l'évolution du nombre de classes et d'élèves accueillis (+ 1 M€), effet année pleine de Citad'elles (ouverture fin 2019) pour accueillir les femmes victimes de violence (0,35 M€) ou encore le renforcement de la direction petite enfance.

- Le Glissement Vieillesse Technicité solde (GVT solde), qui traduit le déroulement de la carrière statutaire des agents publics (avancement d'échelon / avancement de grade), retraité de l'effet Noria (remplacement d'agents quittant la collectivité par des agents intégrant la collectivité) contribue pour 0,8 M€ à la dynamique de la masse salariale.
- Un effet contrasté de la crise sanitaire avec des coûts nouveaux pour les personnels mobilisés pendant le confinement (versement d'une prime de 0,4 M€ pour les agents particulièrement mobilisés (prime PCA), et le recours accru au personnel temporaire dans certains secteurs) compensés en partie par des moindres dépenses dans les secteurs non directement mobilisés.
- La tenue des élections municipales 2020 qui a engendré une dépense de 0,4 M€ auprès des personnels de la collectivité ayant contribué à l'organisation de ce scrutin.



## Évolution des dépenses de gestion (en M€)



# +2,4%

Évolution des dépenses de gestion en 2020

**Les subventions octroyées** constituent le deuxième poste des dépenses de fonctionnement et s'établissent à 71,9 M€ en 2020 (- 1,3 M€):

- La subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 26 M€ (contre 27,5 M€ en 2019, qui avait connu une prise en charge de l'accueil de migrants).
- Les subventions au secteur associatif (38,8 M€) destinées, entre autres, aux secteurs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du sport, la Ville de Nantes veillant à la cohérence de son subventionnement sur les actions prioritaires définies pour le mandat.
- Les autres subventions (7,1 M€) qui comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 3,4 M€ (ONPL, FSL...) et à des organismes privés pour près de 3,7 M€ (multi-accueils, crèches, piscine du Petit-Port...).

**Les autres transferts versés** par la Ville aux organismes extérieurs (37,3 M€) comprennent:

- Les charges liées à la gestion des services délégués (30,5 M€), composées principalement des versements aux associations Léo-Lagrange (15,6 M€) et Accoord (14,8 M€) pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, en légère baisse par rapport à 2019 (- 0,3 M€).
- Les contributions obligatoires (6,8 M€) versées aux différents partenaires de la Ville (ESBANM, Le Grand T, les OGEC, ...).

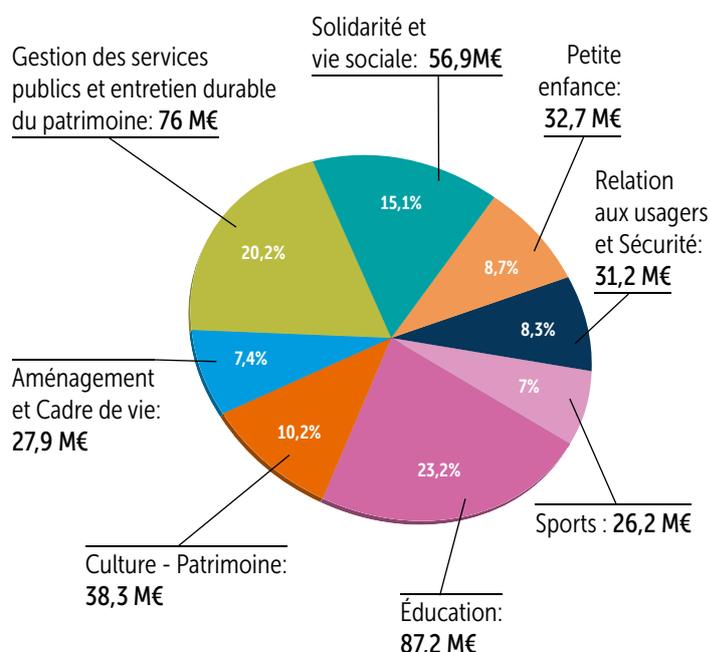
**Les autres dépenses de gestion** de la Ville augmentent en 2020 (+5,4 %), et atteignent 70,5 M€. Elles regroupent principalement:

- Les charges de structure (fluides, loyers et charges, impôts et taxes, assurances, maintenance...) pour 17,7 M€ qui augmentent fortement en 2020 (+20,1%), notamment avec une augmentation des locations immobilières (+1,7 M€) et charges locatives (+0,3 M€) liées principalement au nouveau bail de l'immeuble "Nantil" sur l'île de Nantes nécessaire pour reloger des services municipaux, et des coûts de maintenance (+0,65 M€).
- Les charges liées aux moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances ...) qui s'élèvent à 19,2 M€.
- Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages de bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population ...) pour 29,5 M€.
- Les autres charges financières pour 2,8 M€ composées essentiellement des dotations aux provisions (45 K€), de la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pour 1 M€, ainsi que de la reprise liée à la contractualisation avec l'État (liée au dépassement des dépenses contractualisées pour 2019) qui s'est chiffrée en 2020 à 1,6 M€ mais qui sera contrepassée sur 2021 suite à une récente décision d'annulation de l'État.

Le Gouvernement a décidé, en cette période exceptionnelle de crise sanitaire, économique et sociale, d'annuler la contractualisation pour 2020 du fait de l'envolée des dépenses des collectivités (nécessités par la crise sanitaire) et de la chute des recettes tarifaires et/ou fiscales dans le même temps. Ainsi, il n'y aura pas en 2021 de reprise financière de l'État liée au dépassement des dépenses de fonctionnement 2020 contractualisées.



### Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques en 2020 (376,5 M€)



# 79,1 M€

Dépenses d'investissement en 2020, soit 252€ par habitant.

## UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU POUR LE TERRITOIRE

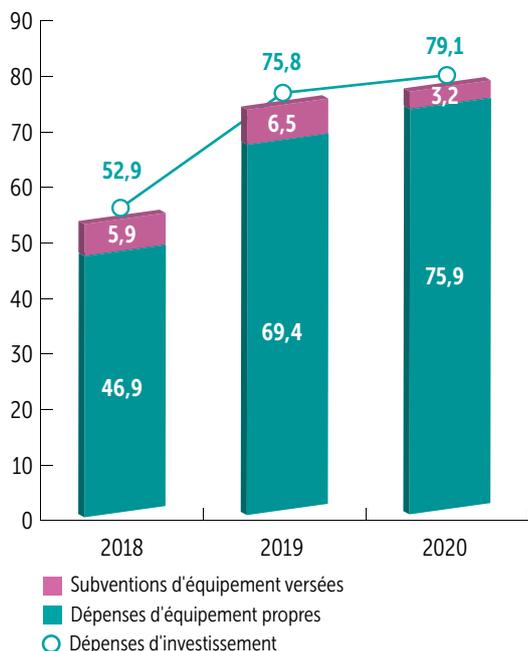
Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à 79,1 M€ en 2020 en progression par rapport à l'année précédente (+4,3 %, hors opérations financières) alors que les chantiers ont dû stopper pendant le confinement de mi-mars à mi-mai.

L'effort d'investissement ainsi dégagé démontre une politique ambitieuse pour le territoire, à savoir, offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins de tous en agissant en faveur de la solidarité et la justice sociale.

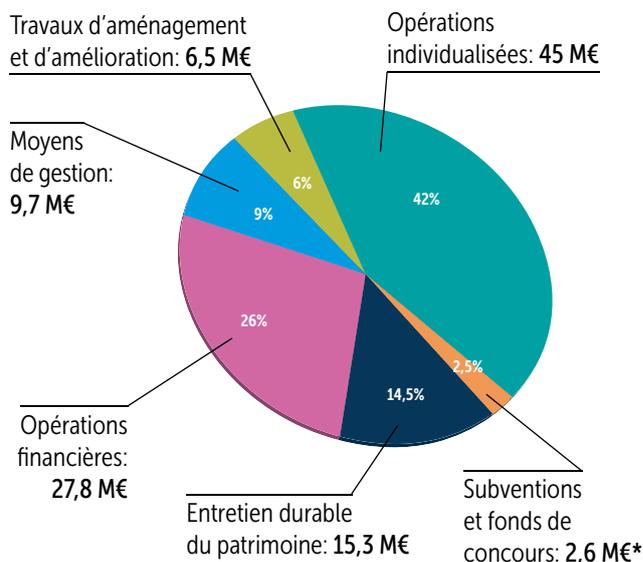
Pour les dépenses d'investissement, le taux de réalisation atteint 83,7 % en 2020 (du BP hors opérations financières, notamment remboursement de la dette).

Outre les opérations financières (27,8 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres d'équipement (75,9 M€) ainsi que les subventions et fonds de concours versés par la Ville (3,2 M€, y compris les subventions incluses dans les projets individualisés).

## Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



## La répartition des dépenses d'investissement en 2020 par agrégat budgétaire (106,9 M€)



\*subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

Les dépenses d'équipements propres de la Ville sont composées d'opérations individualisées (45 M€), de l'entretien durable du patrimoine (15,3 M€), des travaux d'aménagement et d'amélioration (6,5 M€) et des moyens de gestion (9,7 M€).

Les moyens de gestion des services publics (9,7 M€) et l'entretien durable du patrimoine (15,3 M€) constituent une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville, comme en 2019. Ils regroupent essentiellement les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal et particulièrement scolaire (5 M€), conformément à la priorité donnée à l'éducation, au travers des opérations de restructuration et de rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements concernent également les secteurs sportifs (1,9 M€), culturel (0,8 M€), culturel (1,8 M€), des espaces verts (0,3 M€) et des salles associatives (0,9 M€).

Plus précisément sur l'entretien durable des bâtiments, les dépenses en 2020 ont permis la réalisation de travaux de rénovation énergétique, telles que des rénovations d'isolation en plafonds avec changement des éclairages inclus dans les faux plafonds de groupes scolaires pour des éclairages économes LED, des rénovations de toitures terrasses anciennes pour des isolants plus durables et de plus haute performance et une étanchéité neuve (Conservatoire de Nantes par exemple), ou encore

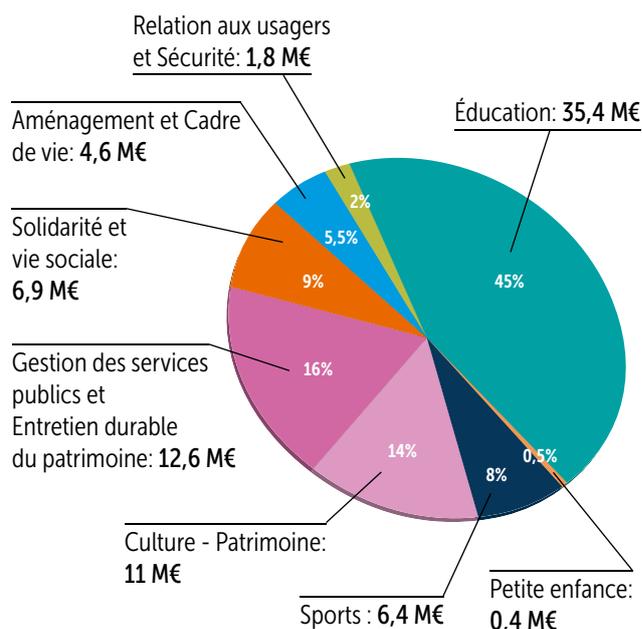


### DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette



## La répartition des dépenses d'équipement en 2020 par politique (79,1 M€)



la mise en place de campagnes de rénovation thermique par l'extérieur, avec remplacement en parallèle des menuiseries (gymnase des Agenêts ou groupe scolaire Louise Michel).

La Ville assure ainsi la pérennité de ses bâtiments municipaux, en favorisant les économies d'énergie et en participant à la transition énergétique, notamment par la rénovation énergétique et l'isolation des bâtiments administratifs. La Ville équipe également certains sites municipaux de panneaux photovoltaïques, comme par exemple la Maison de quartier des Haubans à Malakoff ou le groupe scolaire Jacques Tati... Fin 2021, ce sont 12 sites municipaux qui devraient être équipés de panneaux photovoltaïques.

**Dans une approche par politique publique,** l'effort d'investissement consacré par la Ville à l'éducation atteint 35,4 M€ et porte principalement sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (création de groupes scolaires, extensions durables ou avec des modulaires) pour un total de 26,8 M€. Notamment, 2020 a vu le démarrage des travaux de construction de l'école Doulon-Gohard, la livraison de l'école provisoire Joséphine Baker (ouverture à la Toussaint 2020), et la poursuite des travaux de construction des écoles Champ de Manoeuvre et Mellinet, et d'extension des écoles Chataigniers et Leloup Bouhier. Par ailleurs, le montant lié au développement des écoles numériques et de l'accès au haut débit a doublé par rapport à 2019 (passant de 0,4 M€ à 0,8 M€).

Les politiques de soutien à la vie associative et à la solidarité et petite enfance constituent quant à elles 7,2 M€ d'investissements en 2020. Ces dépenses se sont traduites notamment, par la fin des paiements pour les aménagements réalisés pour le centre Citad'elles qui a ouvert ses portes en novembre 2019 (0,2 M€), les travaux de confortement du pôle associatif Félix Thomas (0,3 M€), les travaux

de reconstruction de la maison des Habitants et de la mairie de quartier à Bellevue (0,3 M€), les aménagements et acquisitions de matériels et mobiliers dans les multi-accueils municipaux (0,2 M€) ou les salles associatives (0,5 M€), ou encore les travaux d'aménagement d'insertion temporaire pour les populations Roms (0,4 M€). Par ailleurs, ces politiques ont généré le versement de subventions d'équipement diverses, telles que celle versée au CCAS pour près de 1 M€ (permettant le financement des dépenses liées au projet de regroupement du restaurant social Pierre Landais et des Bains-douches), ou le 1<sup>er</sup> acompte de 0,15 M€ versé à Habitat 44 pour la construction d'un centre international de séjour (sur une subvention totale de 0,5 M€).

Les investissements réalisés à destination de la culture et du patrimoine culturel et culturel s'élèvent à 11 M€, comprenant notamment la poursuite des travaux de Libre-Usine à Malakoff (0,9 M€), le lancement des études pour la relocalisation du Cinématographe. S'y ajoutent la poursuite des travaux de reconstruction de la basilique Saint-Donatien (2,5 M€) et de réhabilitation de l'église Notre-Dame-du-Bon-Port et de son orgue (2 M€).

Le secteur sportif s'est vu consacrer 6,4 M€ d'investissement, contribuant à la poursuite de la réhabilitation du gymnase Appert Raspail (1,2 M€), à la création d'un terrain de grand jeux au stade de la Roche (terrain et création de vestiaires supplémentaires, pour 0,5 M€ en 2020), à la rénovation de la pelouse du stade Marcel Saupin (0,7 M€) et au lancement des études pour la création d'un équipement sportif sur le site Leloup Bouhier.

# La dette

En 2020, l'encours de dette de la Ville de Nantes a augmenté (+17,2 M€) pour s'établir à 203,8 M€ au 31 décembre 2020. Ainsi, la Ville poursuit de manière progressive et maîtrisée son processus de ré-endettement.

**La Ville reste peu endettée avec 648 € de dette par habitant en 2020.**

En 2020, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville est en hausse (+12 %), soit une hausse de 3 M€, pour atteindre 27,8 M€ (contre 24,8 M€ en 2019).

Parallèlement, afin d'assurer le financement de ses investissements pour l'année 2020, la Ville a contracté deux nouveaux emprunts :

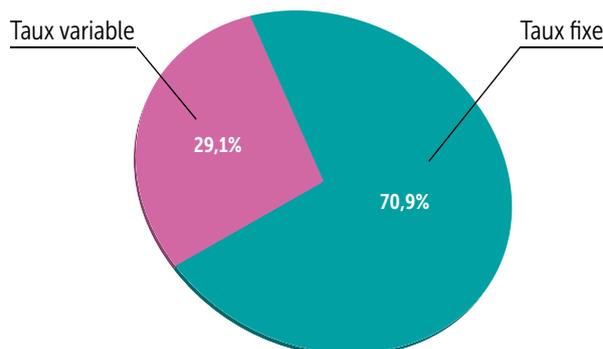
- Auprès de l'AFL (Agence France Locale), à hauteur de 15 M€, aux conditions suivantes :
  - Taux fixe de 0,47 %
  - Durée de 15 années
- Auprès de la Banque Postale, à hauteur de 30 M€, aux conditions suivantes :
  - Taux fixe de 0,26 %
  - Durée de 15 années

L'encours de dette de la Ville de Nantes se répartit entre dix partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification de la dette et de dilution du risque. La contractualisation de deux nouveaux emprunts a modifié sensiblement la structure des prêteurs :

- L'Agence France Locale devient le principal partenaire financier de la Ville, avec 25 % de l'encours de dette.
- La Banque Postale et le Groupe BPCE (intégrant la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier et le Crédit Coopératif) constituent également des partenaires financiers importants, avec respectivement 20,9 % et 20,8 % de la dette de la Ville.
- La Société Générale possède 7,1 % de l'encours de dette.
- La Caisse des Dépôts des Consignations détient 7 % de l'encours de dette.
- Le Groupe Crédit Agricole détient 6,1 % de la dette.
- La SFIL possède 5,1 % de l'encours total.
- Les parts de Helaba et de BNP Paribas restent à des niveaux stables par rapport à 2019, soit respectivement 4,4 % et 3,1 %.

Dans la continuité des années précédentes, la Ville de Nantes bénéficie toujours d'un contexte de taux d'intérêts maintenus à des niveaux historiquement faibles. Les conditions des emprunts contractés auprès de la Banque Postale et de l'AFL abaissent le taux

## La structure de la dette au 31 décembre 2020



moyen de la dette à 1,03 % au 31 décembre 2020 (contre 1,31 % en 2019). À titre de comparaison, le taux moyen des collectivités (communes et EPCI) de plus 100000 habitants s'établit à 1,89 %. La durée résiduelle moyenne de la dette augmente légèrement et s'établit à 10 ans et 6 mois fin 2020 (contre 9 ans et 10 mois fin 2019).

La part des emprunts à taux fixe continue sa progression en 2020 et représente 70,9 % de l'encours de dette (62,1 % en 2019), contre 29,1 % de dette contractée à taux variable. La gestion active de la dette permet à la fois de bénéficier des taux d'intérêts très faibles actuels grâce aux taux variables et de se prémunir contre une éventuelle remontée des taux, avec une majorité d'emprunts à taux fixe.

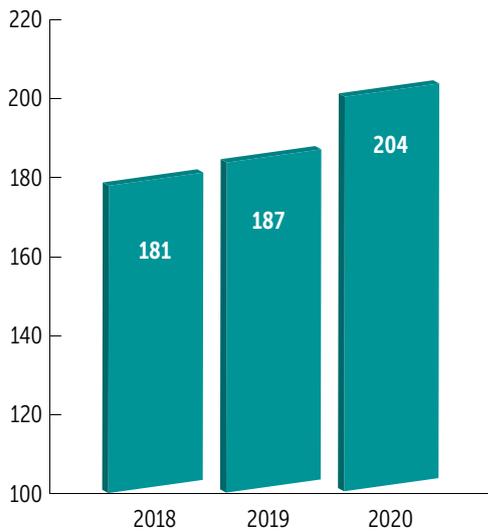
Selon la Charte Gissler, 100 % de l'encours de dette de la Ville est constitué des produits financiers les moins risqués du marché (1A ou 2A).

Par ailleurs, l'encours des emprunts garantis par la Ville de Nantes s'élève à 24,7 M€ au 31 décembre 2020, en baisse par rapport à 2019 (-7,4 M€), soit environ 79 € par habitant. Ce sont ainsi 34 organismes qui bénéficient de garanties d'emprunt fin 2020.

Deux lignes de trésorerie ont été utilisées en 2020 :

- L'une auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, contractée à hauteur de 15 M€ mais qui n'a pas fait l'objet de tirage sur 2020 ;
- L'autre avec la Banque Postale, contractée à hauteur de 40 M€ et qui a été mobilisée pour des tirages à hauteur de 7 M€ en 2020 durant quelques jours en fin d'année.

## Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)



# 203,8M€

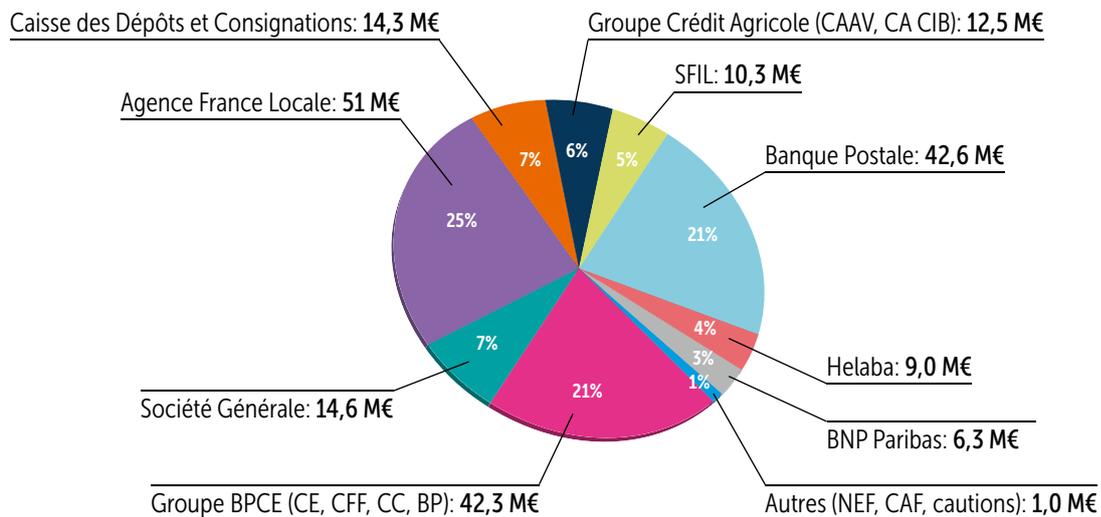
Encours brut de la dette au 31 décembre 2020, soit 648 € par habitant.



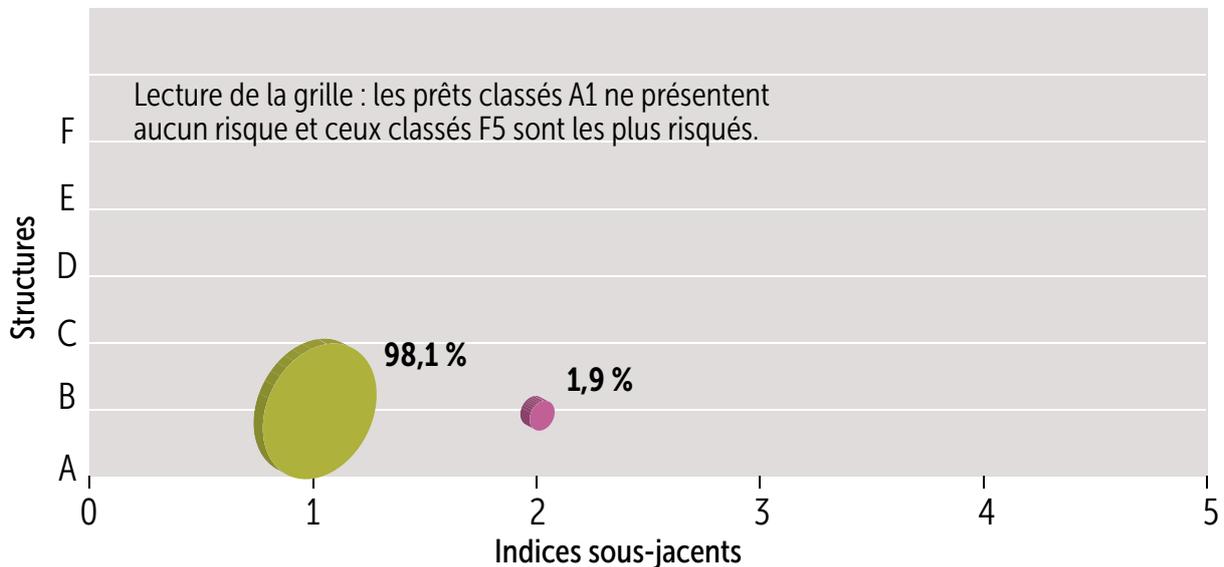
### ENCOURS BRUT DE DETTE

C'est le montant total du capital restant dû à un moment donné. L'encours net de la dette déduit la dette transférée à Nantes Métropole.

## Répartition du portefeuille d'emprunts par prêteur au 31 décembre 2020 (203,8 M€)



## Classification des risques des emprunts au 31 décembre 2020 selon la Charte Gissler



# La fiscalité

**Pour la 10<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés**, conformément à l'un des engagements fort de la Ville en matière de fiscalité locale, et ce en dépit d'un contexte financier contraint. Le deuxième engagement, confirmé encore en 2020, est une répartition plus équitable de la charge fiscale entre les ménages grâce à une politique volontariste d'abattement.

Le produit de la fiscalité directe représente 220,6 M€ en 2020, composé principalement de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) pour 112,8 M€ (51 %) et de la taxe d'habitation pour 104,8 M€ (47,5 %), auxquelles s'ajoutent les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (1,8 M€), de la majoration sur les résidences secondaires (0,7 M€) et de la taxe sur le foncier non bâti (0,5 M€).

Les recettes de la fiscalité directe de la Ville ont connu une sensible augmentation en 2020 (+5,7 M€), soit une hausse proche de celle de l'année précédente (+2,7 % en 2020 et 3,7 % en 2019). L'effet taux d'imposition n'ayant pas été actionné par la municipalité, la hausse des produits de la fiscalité directe s'explique par un effet volume des bases, à savoir, d'une part, la variation physique liée au nombre de logements (+1 %), et d'autre part, la revalorisation des valeurs locatives (+0,9 % pour la taxe d'habitation et +1,2 % pour le foncier bâti et le foncier non bâti), signe d'un dynamisme réel des bases d'imposition.

Depuis 2008, la Ville s'est engagée dans une réforme de sa politique fiscale et confirme en 2020 sa politique d'abattement afin de répartir plus équitablement la charge fiscale en faveur des ménages aux revenus moyens et des familles. Elle vise à favoriser les ménages, locataires comme propriétaires, occupant un logement dont la valeur locative brute est sensiblement égale ou inférieure à la valeur locative moyenne de la ville.

Si le taux minimum instauré par la loi pour les deux premières personnes à charge est de 10 % et 15 % pour chacune des personnes suivantes, la Ville de Nantes a décidé fin 2008 de majorer à 20 % son abattement pour

les 2 premières personnes à charge et de le maintenir à ce niveau pour les personnes suivantes. En 2020, cette mesure a bénéficié à 30 859 foyers, engendrant une réduction de la base taxable de 18,4 M€, soit une perte de 4,4 M€ de produit fiscal pour la Ville.

La politique fiscale de la Ville de Nantes s'est également traduite à partir de 2009 par la mise en œuvre d'un abattement général à la base sur l'ensemble des foyers en résidence principale, quel que soit leur taille. En 2020, cette mesure a conduit à une perte de bases fiscales de 47,1 M€, soit une réduction du produit fiscal de 11,3 M€.

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité et d'accompagnement du handicap, la Ville a enfin instauré un abattement spécial pour les personnes handicapées et invalides (majoration passée de 10 % à 20 % depuis 2017), soit 354 foyers bénéficiaires en 2020.

L'ensemble des mesures d'abattement mises en place par la Ville représente une perte de produit fiscal de plus de 16 M€ au total en 2020.

Par ailleurs, aux mesures d'abattement s'ajoutent des mesures d'exonération de taxe d'habitation pour certains foyers, notamment en fonction de leurs revenus, instaurées par la loi de finances 2020. Ainsi, sur les 158571 foyers fiscaux nantais en 2020, 110585 foyers (69,7 %) sont exonérés en intégralité de la taxe d'habitation et 3072 foyers (1,9 %) le sont partiellement, avec un plafonnement de leur contribution à hauteur de 3,44 % du revenu fiscal de référence du ménage.

Au global, seulement 44914 foyers fiscaux (28,3 %) paient intégralement leur taxe d'habitation en 2020. Ces foyers seront dégrévés de 30 % du montant de la TH en 2021, de 65 % en 2022 et ne paieront plus aucune TH en 2023.

# 3 265 €

Valeur locative moyenne à Nantes en 2020



## VALEUR LOCATIVE MOYENNE:

Moyenne des valeurs locatives pour l'ensemble des locaux d'habitation d'une collectivité.



## VALEUR LOCATIVE:

Loyer annuel théorique d'un immeuble bâti s'il était loué dans les conditions normales du marché en 1970. Cette valeur locative est actualisée chaque année en loi de finances.

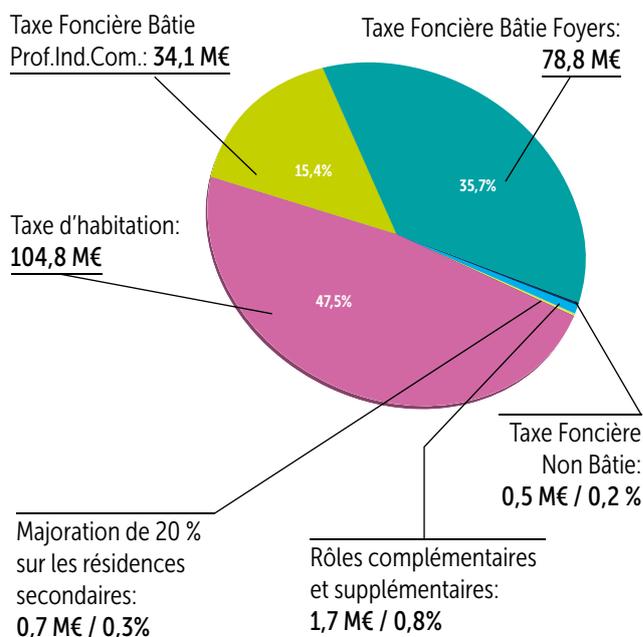
## Entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la Taxe d'Habitation dès 2021

À compter de 2021, 80 % des ménages ne paient plus de TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement est de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH au titre de sa résidence principale.

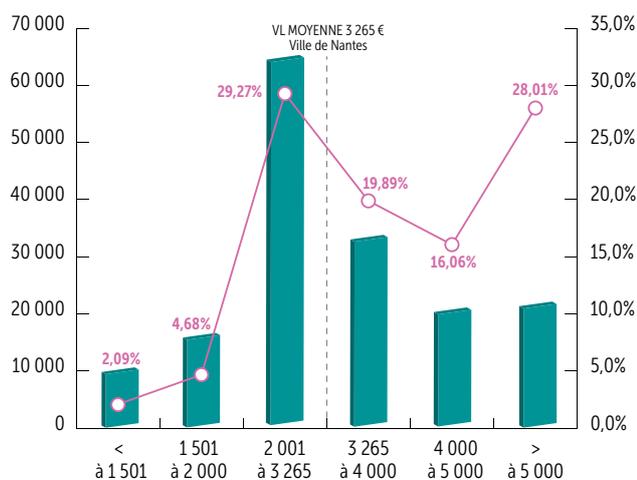
Dès 2021, les communes reçoivent la taxe foncière perçue antérieurement par le Département sur leur territoire. Cette part de taxe foncière des départements est intégralement transférée aux communes. Elle est répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes en neutralisant les phénomènes de sur-compensation et de sous-compensation. Parallèlement, les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale.

Pour éviter des bouleversements sur les potentiels fiscaux et indicateurs financiers suite à la disparition de la TH, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations sont neutralisés, et pourront faire l'objet d'évolution en Loi de finances 2022, en fonction des discussions parlementaires.

## Produit de la fiscalité directe en 2020: 220,6 M€



## Répartition du produit fiscal de la taxe d'habitation par tranche de valeur locative en 2020

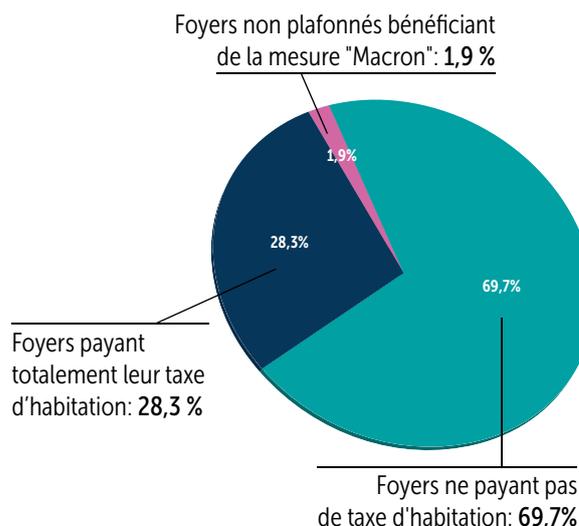


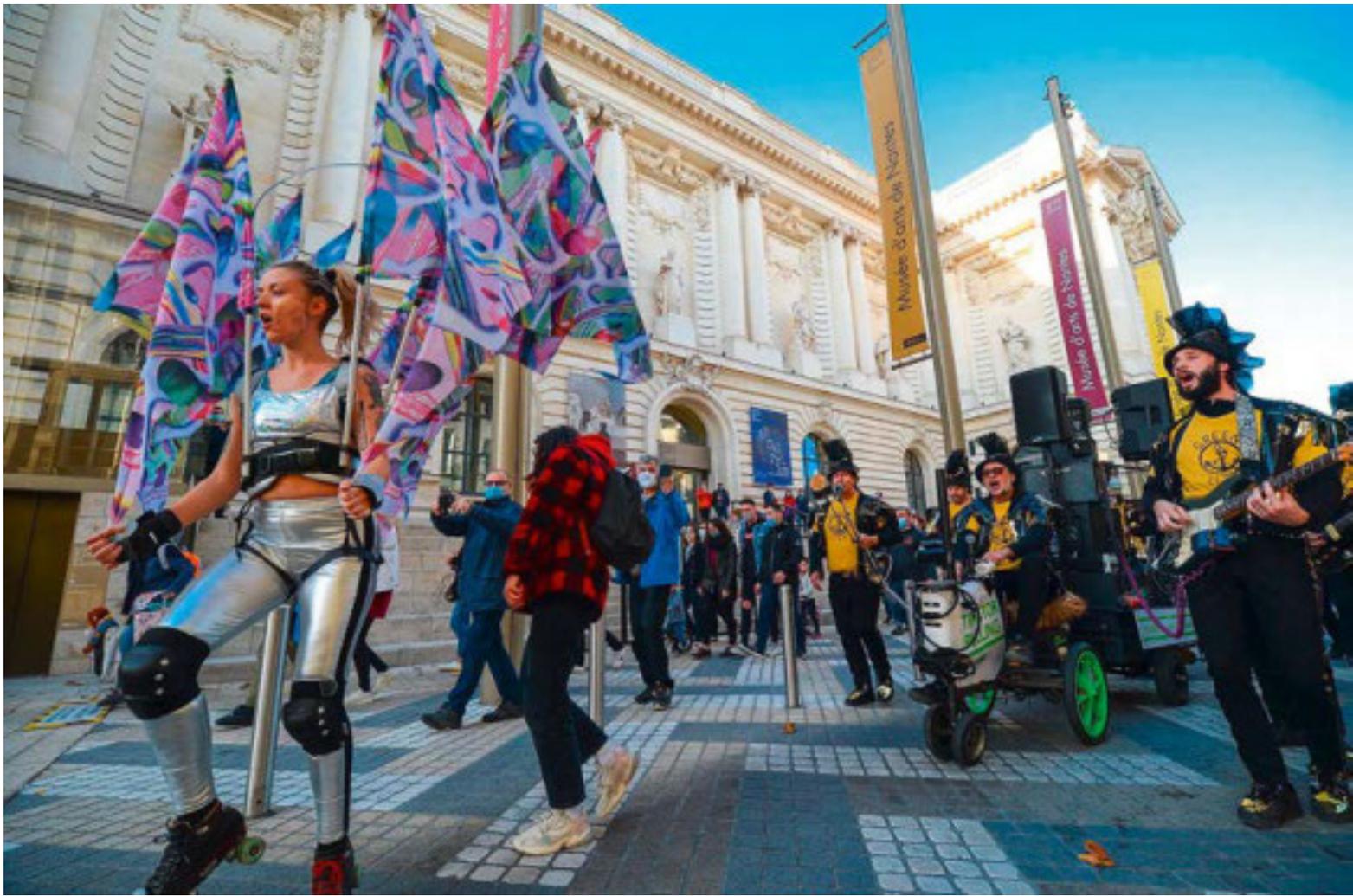
■ Nombre de foyers fiscaux par tranche de valeur locative  
○ Répartition du produit fiscal de TH en %

54,6 % des foyers fiscaux nantais ont une VL inférieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 36 % du produit total de la TH.

45,4 % des foyers fiscaux nantais ont une VL supérieure à la moyenne des logements nantais. Leur contribution représente 64 % du produit total de la TH.

## Les foyers nantais et la taxe d'habitation en 2020





# Les ratios légaux

## Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2020

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 204 €
2	Produit des impôts directs / Population	701 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 325 €
4	Dépenses d'équipement brut / Population	251 €
5	Encours de la dette / Population	648 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement / Population	209 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	97,5 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	19,0 %
10	Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	48,9 %
11	Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	9,2 %

# Lexique

## et principes budgétaires

### Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

### Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

### Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

### Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

### Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

### Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

### Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

### Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1<sup>er</sup> janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

### Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

### Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

### Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

### Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

### L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

### La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

### La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

### Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

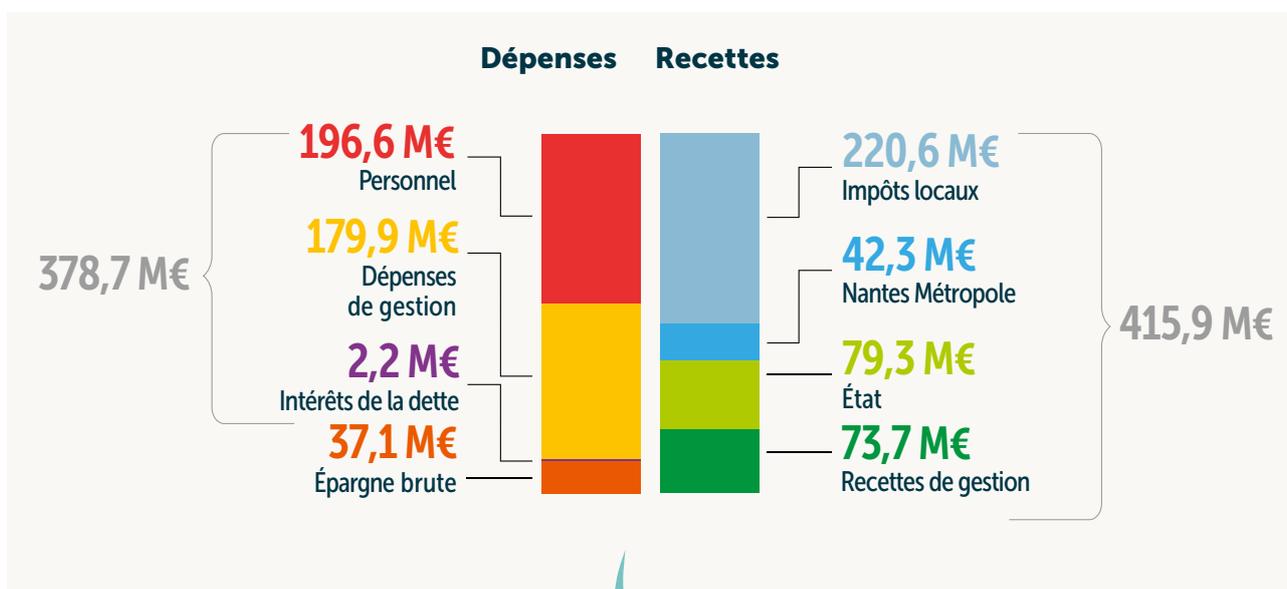
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

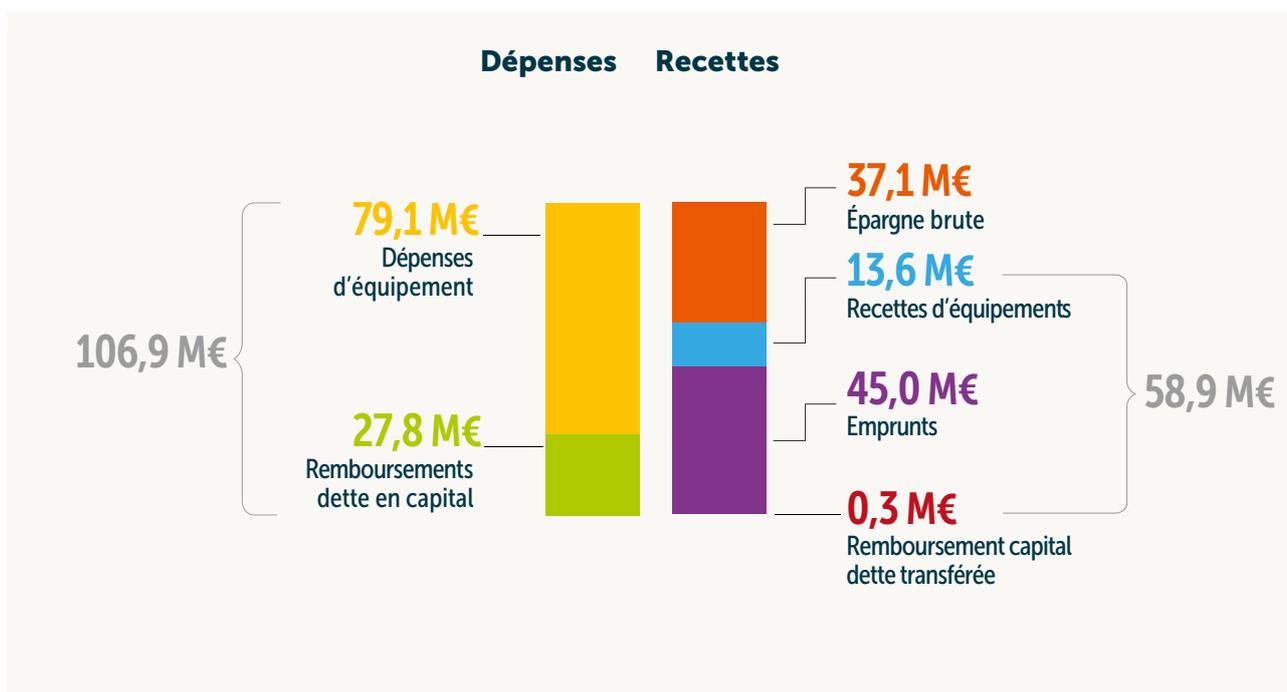
# Données de synthèse

## COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2020

### Fonctionnement 378,7 M€



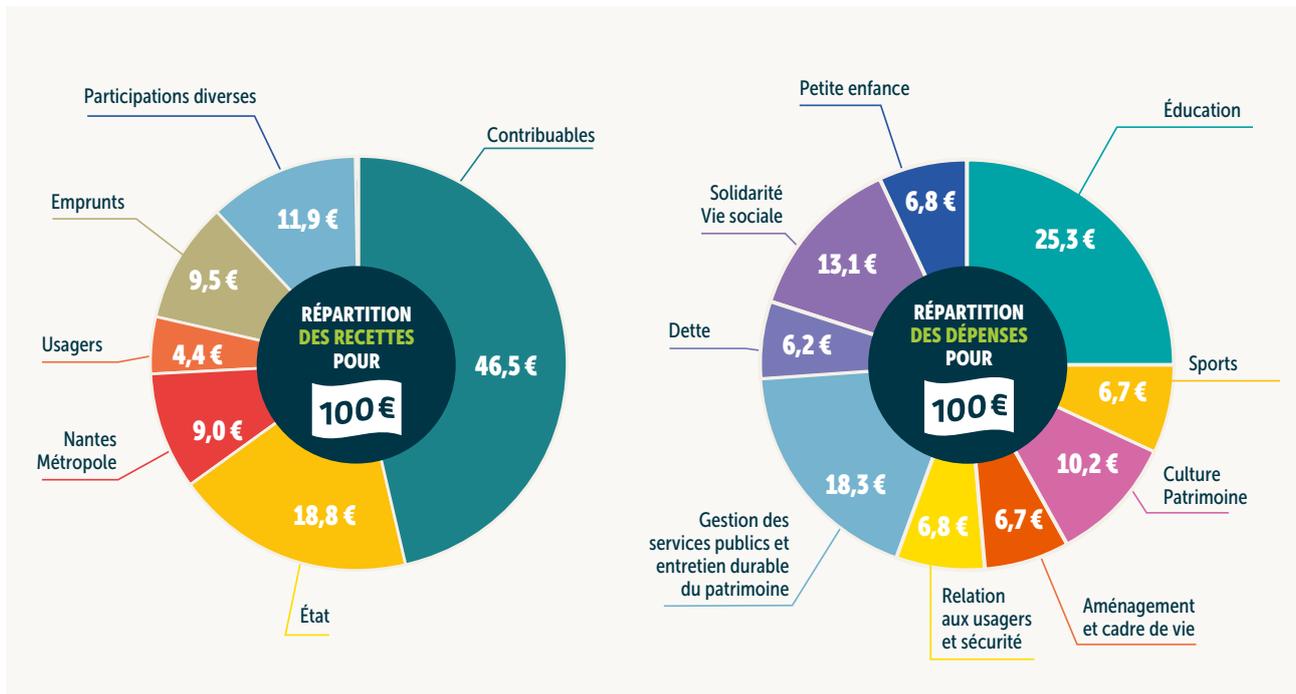
### Investissement 79,1 M€\*



\* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€: Millions d'euros

## DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



## ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants valeur 2020)



## QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



# Les annexes des comptes

## Balance du compte administratif 2020

### BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>			
Charges à caractère général	79 671 343,94		79 671 343,94
Charges de personnel et frais assimilés	196 632 867,92		196 632 867,92
Atténuation de produits	4 714 355,80		4 714 355,80
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	95 154 257,32		95 154 257,32
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	186 770,29		186 770,29
Charges financières	2 249 601,73	0,00	2 249 601,73
Charges exceptionnelles	75 405,64	894 337,57	969 743,21
Dotations aux amortissements et provisions	45 000,00	15 743 810,31	15 788 810,31
Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>378 729 602,64</b>	<b>16 638 147,88</b>	<b>395 367 750,52</b>
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00
<b>Investissement</b>			
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	6 962,46	6 962,46
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	27 773 713,80	0,00	27 773 713,80
Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		15 234,66	15 234,66
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 215 876,21	39 537,00	3 255 413,21
Subventions d'équipement versées	3 234 284,50	42 713,23	3 276 997,73
Immobilisations corporelles (6)	9 127 886,76	212 240,93	9 340 127,69
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	63 456 674,49	2 165 225,17	65 621 899,66
Partic. et créances rattachées à des partic.		0,00	0,00
Autres immobilisations financières	46 937,57	0,00	46 937,57
Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
Total des opérations pour compte de tiers (7)	39 252,88	0,00	39 252,88
Charges à répartir sur plusieurs exercices		10 559 644,09	10 559 644,09
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>106 894 626,21</b>	<b>13 041 557,54</b>	<b>119 936 183,75</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			17 928 753,71

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.  
 (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
 (8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

### Recettes

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
<b>Fonctionnement</b>			
Atténuation de charges	1 216 189,15		1 216 189,15
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	21 397 334,11		21 397 334,11
Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Production immobilisée		184 190,93	184 190,93
Impôts et taxes (sauf 731)	41 555 427,93		41 555 427,93
Fiscalité directe	248 470 566,59		248 470 566,59
Dotations et participations	98 384 989,13		98 384 989,13
Autres produits de gestion courante	3 938 677,53	0,00	3 938 677,53
Produits financiers	69 306,50	0,00	69 306,50
Produits exceptionnels	1 572 383,58	22 197,12	1 594 580,70
Reprises sur amortissements et provisions	140 000,00	0,00	140 000,00
Transferts de charges		10 559 644,09	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>416 744 874,52</b>	<b>10 766 032,14</b>	<b>427 510 906,66</b>

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

720 250,32

### Investissement

Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 086 710,04	2 700,00	10 089 410,04
Excédents de fonctionnement capitalisés	41 350 184,74		41 350 184,74
Subventions d'investissement	2 483 119,45	25 350,00	2 508 469,45
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	45 000 000,00	0,00	45 000 000,00
Compte de liaison: affectation	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		696 150,03	696 150,03
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 050,00	1 468 734,24	1 472 784,24
Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	240 900,77	240 900,77
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	105 286,45	736 027,93	841 314,38
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	268 092,00	0,00	268 092,00
Amortissements des immobilisations		13 610 692,05	13 610 692,05
Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	66 209,60	0,00	66 209,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 133 118,26	2 133 118,26
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>99 363 652,28</b>	<b>18 913 673,28</b>	<b>118 277 325,56</b>

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

0,00

## Bilan du compte de gestion

### BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2020

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur  
(en milliers euros)

	2020	2019
<b>ACTIF (1)</b>		
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>98 434,58</b>	<b>99 535,15</b>
Terrains	95 172,56	88 454,55
Constructions	968 583,53	876 909,74
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265,39	265,39
Installations techniques, agencements et matériels	3 185,63	
Immobilisations corporelles en cours	150 293,17	154 003,53
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	8 667,24	101 220,40
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	60 151,56	
Autres immobilisations corporelles	36 675,67	37 024,76
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>1 322 994,75</b>	<b>1 257 878,37</b>
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>26 475,00</b>	<b>26 696,16</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 447 904,33</b>	<b>1 384 109,68</b>
Stocks	-	-
Créances	18 834,29	21 155,12
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie	18 158,71	42 367,25
Charges constatées d'avance	-	-
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>36 993,00</b>	<b>63 522,37</b>
Comptes de régularisations	8 586,46	159,93
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 493 483,79</b>	<b>1 447 791,98</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions pour dépréciations

	2020	2019
<b>PASSIF</b>		
Apports et subventions d'investissement	554 862,87	542 269,35
Neutralisations et régularisations	-510 629,52	-509 996,39
Réserves	1 188 899,95	1 147 551,27
Report à nouveau	720,25	5 035,50
Résultat de l'exercice	32 143,16	37 034,93
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-
Autres fonds propres	-	-
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 265 996,71</b>	<b>1 221 894,66</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5,00</b>	<b>100,00</b>
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	203 393,17	186 124,61
Dettes financières et autres emprunts	917,28	1 156,71
<b>Total dettes financières</b>	<b>204 310,45</b>	<b>187 281,32</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 654,34	9 016,46
Autres dettes non financières	11 290,43	27 219,45
Produits constatés d'avance	-	-
<b>Total dettes non financières</b>	<b>20 944,77</b>	<b>36 235,91</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>225 255,22</b>	<b>223 517,23</b>
Comptes de régularisations	2 226,86	2 280,09
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 493 483,79</b>	<b>1 447 791,98</b>

## Le CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élève à 26 M€ en 2020, contre 27,5 M€ en 2019 et 24 M€ en 2018.

### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

au 31 décembre 2020

#### BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	620	Dotations	160
Immobilisations corporelles	22 617	Réserves	5 413
Immobilisations financières	5	Report à nouveau	7 737
<b>Total actif immobilisé (I)</b>	<b>23 242</b>	Résultat de l'exercice	<b>866</b>
		Subventions transférables	0
		Différences sur réalisations d'immobilisations	349
Redevables et comptes rattachés	0	<b>Total fonds internes</b>	<b>14 526</b>
Créances	12 098	Fonds globalisés	2 737
Valeurs mobilières de placement	0	Subventions non transférables	8 648
Disponibilités	2 350	Droits de l'affectant	6 570
<b>Total actif circulant (II)</b>	<b>14 448</b>	<b>Total fonds propres (I)</b>	<b>32 480</b>
<b>Comptes de régularisation (III)</b>	<b>0</b>	<b>Provisions pour risques et charges (II)</b>	<b>450</b>
		Emprunts et dettes	15
		Fournisseurs et comptes rattachés	648
		Autres dettes à court terme	3 535
		<b>Total dettes (III)</b>	<b>4 199</b>
		<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	<b>560</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>37 690</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>37 690</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

Total des produits d'exploitation (I)	<b>30 080</b>
dont participations	28 145
Total des charges d'exploitation (II)	<b>29 242</b>
dont charges de personnel	15 974
dont dotations aux amortissements et provisions	327
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II)</b>	<b>838</b>
Total des produits financiers (III)	0
Total des charges financières (IV)	0
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>0</b>
Total des produits exceptionnels (V)	50
dont opérations de gestion	5
dont sur opérations en capital	45
Total des charges exceptionnelles (VI)	22
dont opérations de gestion	14
dont sur opérations en capital	8
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>28</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>30 130</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)</b>	<b>29 264</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>866</b>



# COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

## Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	102 909	Capital social	3 810 000	Total des produits d'exploitation	8 563 895
Immobilisations corporelles	4 767 430	Réserves	17 521	Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	8 841 803 3 788 522
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	711 243	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-277 908</b>
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>4 876 889</b>	Résultat de l'exercice	-122 755	Total des produits financiers	12 176
Stocks et en-cours	41 792	Autres subventions d'investissement	1 017 771	Total des charges financières	3 904
Créances d'exploitation	377 197	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>5 433 780</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8 273</b>
Autres créances	1 744 600	<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>102 615</b>	Total des produits exceptionnels	146 547
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>2 163 589</b>	Provisions pour risques et charges (III)	46 740	Total des charges exceptionnelles	8 067
Valeurs mobilières de placement	1 002 502	Emprunts et dettes	3 423 012	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>138 480</b>
Disponibilités	3 942 368	Fournisseurs et comptes rattachés	979 311	Participation des salariés aux résultats	0
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>4 944 870</b>	Dettes fiscales et sociales	1 000 690	Impôts sur les bénéfices	-8 400
		Autres dettes	178 903	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
		Avances et acomptes reçus	0	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-122 755</b>
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>5 581 916</b>		
Comptes de régularisation (IV)	233 317	Comptes de régularisation (V)	1 053 615		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>12 218 665</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>12 218 665</b>		

## Crédit Municipal

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	46 948	Capital social et prime d'émission	26 247 576	Produit net bancaire	1 610 313
Immobilisations corporelles	2 701 883	Réserves	2 738 613	Total des charges d'exploitation dont charges générales d'exploitation dont dotations aux amortissements et provisions	1 945 656 1 662 043 283 613
Immobilisations financières	196 131	Report à nouveau	-1 381 867	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-335 343</b>
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>2 944 962</b>	Résultat de l'exercice	-364 217	Coût du risque	-61 286
Créances clients	15 983 626	Autres subventions d'investissement	233 897	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-396 629</b>
Créances sur les étab de crédit	9 305 497	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0
Autres créances	5 561	Capitaux propres (I)	27 548 389	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>-396 629</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>25 294 684</b>	<b>Autres fonds propres (II)</b>		<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>32 412</b>
Obbligations et autres titres à revenus fixes	6 501 999	Provisions pour risques et charges (III)	110 226	Participation des salariés aux résultats	0
Disponibilités	245 464	Emprunts et dettes	6 946 849	Impôts sur les bénéfices	0
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>6 747 463</b>	Opérations avec la clientèle	362 288	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-364 217</b>
		Versements restant sur titres	50 000		
		Autres dettes	216 367		
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>7 575 504</b>		
Comptes de régularisation (IV)	470 189	Comptes de régularisation (V)	223 178		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>35 457 297</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>35 457 297</b>		

## SAEM Folle Journée

Comptes annuels au 30 juin 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	57 033	Capital social	300 000	Total des produits d'exploitation	4 686 389
Immobilisations corporelles	22 538	Réserves	44 651		
Immobilisations financières	5 455	Report à nouveau	-591 810	Total des charges d'exploitation	4 536 440
		Résultat de l'exercice	106 778	dont charges de personnel	850 990
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>85 026</b>	Autres subventions d'investissement		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>149 949</b>
Stocks et en-cours	46 764	Capitaux propres (I)	-140 381		
Créances d'exploitation	364 818			Total des produits financiers	317
Autres créances	355 510	Autres fonds propres (II)		Total des charges financières	24 455
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>767 092</b>	Provisions pour risques et charges (III)	0	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-24 138</b>
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	184 934		
Disponibilités	791	Fournisseurs et comptes rattachés	630 445	Total des produits exceptionnels	267
		Dettes fiscales et sociales	187 224	Total des charges exceptionnelles	19 300
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>791</b>	Autres dettes	0	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-19 033</b>
		Avances et acomptes reçus	0	Participation des salariés aux résultats	0
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>1 002 603</b>	Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation (IV)	9 311	Comptes de régularisation (V)	0	Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
				<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>106 778</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>862 221</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>862 221</b>		

## Nantes Métropole Gestion Equipements

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	439 895	Capital social	3 128 112	Total des produits d'exploitation	8 627 208
Immobilisations corporelles	35 102 905	Réserves	290 521		
Immobilisations financières	11 834	Report à nouveau	515 211	Total des charges d'exploitation	8 832 867
		Résultat de l'exercice	-756 340	dont charges de personnel	1 961 234
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>35 554 634</b>	Subventions d'investissement	9 422 586	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-205 659</b>
Stocks et en-cours	8 730	Provisions réglementées	0		
Créances d'exploitation	1 041 997	Capitaux propres (I)	12 600 091	Total des produits financiers	3 676
Autres créances	2 134 105			Total des charges financières	404 640
		Autres fonds propres (II)	0	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-400 964</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>3 184 832</b>	Provisions pour risques et charges (III)	12 873 584		
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes (long et court terme)	11 765 743	Total des produits exceptionnels	316 782
Disponibilités	2 149 830	Fournisseurs et comptes rattachés	836 176	Total des charges exceptionnelles	466 499
		Dettes fiscales et sociales	664 921	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-149 717</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>2 149 830</b>	Autres dettes	2 122 345	Bénéfice transféré	
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>15 389 185</b>	Perte transférée	
Comptes de régularisation (IV)	35 106	Comptes de régularisation (V)	61 542	Impôts sur les bénéfices	
				<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-756 340</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>40 924 401</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>40 924 401</b>		

## Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2020, provisoires non encore approuvés en Assemblée Générale

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	1 977	Capital social	1 782 000	Total des produits d'exploitation	76 375 060
Immobilisations corporelles	17 067 989	Réserves	1 453 093		
Immobilisations financières	3 846	Report à nouveau	0	Total des charges d'exploitation	76 150 230
		Résultat de l'exercice	27 800	dont charges de personnel	2 882 682
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>17 073 812</b>	Autres subventions d'investissement	973 847	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>224 830</b>
Stocks et en-cours	77 197 694	Capitaux propres (I)	4 236 740		
Créances d'exploitation	8 680 579			Total des produits financiers	21
Autres créances	5 669 256	Autres fonds propres (II)	0	Total des charges financières	230 265
		Provisions pour risques et charges (III)	26 355 162	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-230 244</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>91 547 529</b>	Emprunts et dettes	100 466 975		
Valeurs mobilières de placement	15	Fournisseurs et comptes rattachés	3 585 212	Total des produits exceptionnels	105 938
Disponibilités	46 805 864	Dettes fiscales et sociales	2 310 277	Total des charges exceptionnelles	60 014
		Autres dettes	1 649 424	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>45 924</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>46 805 879</b>	<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>108 011 888</b>	Participation des salariés aux résultats	0
		Comptes de régularisation (V)	19 693 281	Impôts sur les bénéfices	12 710
Comptes de régularisation (IV)	2 869 850			<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>27 800</b>
		<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>158 297 070</b>		

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000	Total des produits d'exploitation	11 577 647
Immobilisations corporelles	1 673 720	Réserves	4 208		
Immobilisations financières	1 079	Report à nouveau	70 007	Total des charges d'exploitation	11 559 738
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>1 674 799</b>	Résultat de l'exercice	2 818	dont charges de personnel	738 257
		Subventions d'investissement	12 633	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17 909</b>
		Provisions réglementées	0		
Stocks et en-cours	2 514	Capitaux propres (I)	126 666	Total des produits financiers	4 285
Créances d'exploitation	1 418 257			Total des charges financières	17 074
Autres créances	2 345 049	Autres fonds propres (II)	0	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-12 789</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>3 765 820</b>	Provisions pour risques et charges (III)	1 623 400	Total des produits exceptionnels	364 381
				Total des charges exceptionnelles	366 683
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes (long et court terme)	9 804	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 302</b>
Disponibilités	1 978 361	Fournisseurs et comptes rattachés	2 224 774	Bénéfice transféré	
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>1 978 361</b>	Dettes fiscales et sociales	806 628	Perte transférée	
		Autres dettes	1 793 432	Impôts sur les bénéfices	
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>4 834 638</b>	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>2 818</b>
Comptes de régularisation (IV)	100 566	Comptes de régularisation (V)	934 843		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>7 519 546</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>7 519 546</b>		

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	16 270 039
Immobilisations corporelles	99 900	Réserves	74 861		
Immobilisations financières	96 019	Report à nouveau	1 005 459	Total des charges d'exploitation	16 201 825
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>209 714</b>	Résultat de l'exercice	153 892	dont charges de personnel	2 928 706
		Subventions d'investissement	3 463	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>68 214</b>
		Provisions réglementées			
Stocks et en-cours	19 379 742	Capitaux propres (I)	2 237 675	Total des produits financiers	4 265
Créances d'exploitation	1 488 194			Total des charges financières	
Autres créances	1 310 802	Autres fonds propres (II)	0	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 265</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>22 178 738</b>	Provisions pour risques et charges (III)	148 956	Total des produits exceptionnels	81 498
				Total des charges exceptionnelles	85
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	23 316 346	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>81 413</b>
Disponibilités	9 962 985	Fournisseurs et comptes rattachés	2 980 068	Participation des salariés aux résultats	0
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>9 962 985</b>	Dettes fiscales et sociales	2 162 797	Impôts sur les bénéfices	0
		Autres dettes	1 504 923	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>153 892</b>
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>29 964 134</b>		
Comptes de régularisation (IV)	75 352	Comptes de régularisation (V)	76 025		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>32 426 790</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>32 426 790</b>		

## Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	1 757	Capital social et prime d'émission	14 463 559	Total des produits d'exploitation	37 962 080
Immobilisations corporelles	11 278 901	Réserves	1 988 323	Total des charges d'exploitation	38 288 785
Immobilisations financières	6 720 730	Report à nouveau	0	dont charges de personnel	3 403 736
<b>Total Actif immobilisé.....(I)</b>	<b>18 001 388</b>	Résultat de l'exercice	-429 285	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-326 705</b>
		Autres subventions d'investissement	146 866	Total des produits financiers	615 629
Stocks et en-cours	90 350 401	<b>Capitaux propres.....(I)</b>	<b>16 169 463</b>	Total des charges financières	748 657
Créances d'exploitation	5 094 250			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-133 028</b>
Autres créances	4 249 773	<b>Autres fonds propres.....(II)</b>	<b>0</b>	Total des produits exceptionnels	214 360
<b>Total Actif Circulant.....(II)</b>	<b>99 694 424</b>	Provisions pour risques et charges.(III)	7 847 899	Total des charges exceptionnelles	183 912
Valeurs mobilières de placement	1 387 509	Emprunts et dettes	74 445 218	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>30 448</b>
Disponibilités	1 515 308	Fournisseurs et comptes rattachés	5 504 167	Participation des salariés aux résultats	0
<b>Total Trésorerie.....(III)</b>	<b>2 902 817</b>	Dettes fiscales et sociales	1 941 196	Impôts sur les bénéfices	
		Autres dettes	1 417 925	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-429 285</b>
		<b>Total Dettes.....(IV)</b>	<b>83 308 506</b>		
Comptes de régularisation.....(IV)	3 348 186	Comptes de régularisation.....(V)	16 620 947		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>123 946 815</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>123 946 815</b>		

## Voyage à Nantes

Comptes annuels au 31 décembre 2020

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	95 686	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	27 078 414
Immobilisations corporelles	10 731 981	Réserves	100 000	dont subvention d'exploitation	18 041 427
Immobilisations financières	165 859	Report à nouveau	8 007	Total des charges d'exploitation	27 077 659
<b>Total Actif immobilisé (I)</b>	<b>10 993 525</b>	Résultat de l'exercice	-1 683	dont charges de personnel	11 759 099
		Autres subventions d'investissement	6 504 316	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>755</b>
Stocks et en-cours	836 442	<b>Capitaux propres (I)</b>	<b>7 610 640</b>	Total des produits financiers	280
Créances d'exploitation	366 620			Total des charges financières	724
Autres créances	3 558 405	<b>Autres fonds propres (II)</b>	<b>1 857 987</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-445</b>
<b>Total Actif Circulant (II)</b>	<b>4 761 467</b>	Provisions pour risques et charges(III)	4 187 069	Total des produits exceptionnels	24 790
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	1 109 383	Total des charges exceptionnelles	26 783
Disponibilités	5 673 794	Fournisseurs et comptes rattachés	2 761 122	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 993</b>
<b>Total Trésorerie (III)</b>	<b>5 673 794</b>	Dettes fiscales et sociales	1 145 556	Bénéfice transféré	0
		Autres dettes	2 139 514	Participation des salariés aux résultats	0
		<b>Total Dettes (IV)</b>	<b>7 155 575</b>	Impôts sur les bénéfices	
Comptes de régularisation (IV)	439 173	Comptes de régularisation (V)	1 056 687	<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 683</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>21 867 959</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>21 867 959</b>		

---

**Nous contacter**

Par courrier postal    Hôtel de Ville de Nantes  
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1  
Accueil du public    29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes